

Pierre Monnet
***Jalons pour une histoire de la diplomatie urbaine dans l'Allemagne de la fin du
Moyen Âge****

[A stampa in *Außenpolitik im Mittelalter*, a cura di D. Berg - M. Kintzinger - P. Monnet, Bochum 2002, pp. 153-176
© dell'autore - Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

«Quand une ambassade ou une messagerie arrivait de nuit aux portes, on orientait tous ses porteurs vers la *Irhertürlein* et le courrier était accueilli par un messenger du Conseil chargé de recevoir la nouvelle. De même on avait recruté quatre messagers jurés chargés de porter ou de rapporter les lettres et ils transportaient celles-ci cachées dans des bâtons que l'on avait creusés à la base afin de glisser les courriers dans cette cavité rebouchée ensuite par un cache, et ils transportaient aussi leurs lettres dans des jattes ou des bouteilles à double fond». ¹ Ainsi s'exprimait Erhard Schürstab, ² bourgmestre de Nuremberg en 1450 et lui-même plusieurs fois chargé d'ambassades au service de sa cité, pour décrire la manière dont le Conseil organisait la transmission d'informations secrètes au cours de la guerre que le margrave Albrecht Achilles de Brandebourg avait livrée à la ville en 1449-1450. Avec cet extrait qui met bien en rapport la communication avec l'extérieur, les opérations de guerre, la sécurité de la ville et l'existence d'un système éprouvé de messageries, le lecteur est confronté à un témoignage qui pose la question de la nécessité pour une ville de s'informer pour agir et, partant, des possibilités et des limites d'une action qui dépasse l'horizon de ses murailles.

Or, si l'étude de l'action extérieure, des rencontres et des assemblées de négociations dans l'Allemagne des XIV^e et XV^e siècles a été de longue date conduite, et continue de l'être, particulièrement au plan royal, princier et noble, il semble cependant que le niveau urbain, hors du cadre classique d'étude des grandes ligues urbaines ou de la Hanse entre les paix de Stralsund (1388) et d'Utrecht (1474), ait moins été pris en compte par la recherche. Ainsi, exemples parmi d'autres, a-t-on pu remarquer récemment que l'on n'a pas encore rassemblé toutes les pièces documentant la participation et l'engagement pourtant connus des villes allemandes au respect des paix territoriales. De même, on ne possède encore aucun relevé de toutes les correspondances urbaines entre les XIII^e et XV^e siècles, source indispensable à la compréhension du système et la logique de la communication intercitadine.

Or, si l'on admet l'hypothèse selon laquelle l'étude de l'action extérieure d'un pouvoir politique conduit moins à une histoire strictement politique des institutions qu'elle ne touche plutôt à une histoire de la souveraineté et surtout de ses fondements, alors il paraît légitime de prendre en compte l'observatoire urbain dans une enquête portant sur les modes et les formes d'une action, d'une communication et d'une politique extérieures au Moyen Âge, et de penser que ce niveau urbain peut enrichir une plus large histoire de la paix. ³ Le propos peut se révéler d'autant plus juste que l'on est de plus en plus enclin à croire que ce qui constitue la ville, dès le début du fait urbain médiéval, c'est moins en vérité un lieu de production, une entité démographique ou même une organisation sociale propre que plus fondamentalement une organisation politique et juridique au sein de laquelle l'action extérieure prend toute sa place.

*Ces réflexions étant le résultat d'étape d'une recherche en cours, il va de soi que les arguments avancés et les exemples présentés ne sauraient posséder un caractère exhaustif et définitif.

¹ Erhard Schürstabs Beschreibung des ersten Markgräflichen Krieges gegen Nürnberg (Quellen zur bayerischen und deutschen Geschichte 8), hg. v. J. Bader, München 1860, 185 : «Iem so bottschafft by nacht kam und von de briffen. Item so pottschaft bey nacht an die tor kam so weiset man die poten alle an daz Ithertürlein und es waz von ratz wegen einer bestellt der da selbst ie pottschaft vernam. Item man het bestellt iii gesworenen poten die brieff hin und her trugen und sye trugen sye vast verporgen in stben, also daz die steb untern warn ausgeport und die brieff darein getan und zappfen dafur geslagen auch trugen sye die brieff in schüßeln und flaschen mit zwifachen pöden».

² Sur Erhard Schürstab, dont on ne sait s'il fut véritablement l'auteur de cette chronique de guerre ou bien seulement le compilateur pour les archives du Conseil : Die deutsche Literatur des Mittelalters. Verfasserlexikon, Berlin 1992, VIII 883-885.

³ J. Fried (Hg.), Träger und Instrumentarien des Friedens im hohen und späten Mittelalter, Sigmaringen 1996. N. Ohler, Krieg und Frieden im Mittelalter, München 1997. Fr. Autrand, Les artisans de paix face à l'État, in: Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle, Ph. Contamine (dir.), Paris 1998, 305-337.

On ne peut sans doute poser la question du sens même d'une diplomatie conduite à l'échelle urbaine qu'en prenant acte des dernières avancées de la recherche historique. De ce point de vue, grisé par la révolution médiatique de son temps et confronté à une littérature foisonnante sur le sujet, l'historien pourrait bien être aujourd'hui conduit à penser que tout fut, est ou sera affaire de communication. S'il est cependant bien un domaine dans lequel échanger, porter un message, se comprendre, s'accorder sur les mots, signifient quelque chose, c'est sans doute celui que l'on nommera faute de mieux et par un anachronisme volontaire (pour la période médiévale du moins) la « diplomatie » comprise au sens de l'ensemble des diverses entreprises tournées vers le champ d'action extérieur. Nul ne contestera justement que ce terrain d'enquête a largement bénéficié ces dernières années du regain d'intérêt pour l'étude des relations et des échanges entre les personnes, les institutions et les pouvoirs, que l'accélération actuelle de la transmission des informations et des données en même temps que l'internationalisation croissante des sociétés modernes peuvent entre autres expliquer. Le Moyen Âge n'a pas été en reste dans ce vaste mouvement d'observation de la mobilité,⁴ de la redéfinition de l'espace,⁵ de la rencontre avec l'étranger,⁶ et de la communication⁷ écrite, verbale et symbolique au sein des sociétés anciennes. À leur tour les

⁴ P. Moraw (Hg.), *Unterwegssein im Mittelalter*, Berlin 1985. N. Ohler, *Reisen im Mittelalter*, München 1986. W. Paravicini, *Die Preussenreisen des europäischen Adels, Sigmaringen 1989-1995*. X. von Ertzdorff/D. Neukirch (Hg.), *Reisen und Reiseliteratur im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit*, Amsterdam 1992. P. Wunderli (Hg.), *Reisen in reale und mythische Ferne. Reiseliteratur in Mittelalter und Renaissance*, Düsseldorf 1993. *Voyages et voyageurs au Moyen Âge*, Paris 1996. I. Erfen/K.-H. Spieß (Hg.), *Fremdheit und Reisen im Mittelalter*, Stuttgart 1997. M. Maurer (Hg.), *Neue Impulse der Reisetforschung*, Berlin 1999. F. Reichert (Hg.), *Fernreisen im Mittelalter*, Berlin 1999. F. Reichert, *Erfahrung der Welt: Reisen und Kulturbegegnung im späten Mittelalter*, Stuttgart 2001.

⁵ P. Moraw (Hg.), *Das geographische Weltbild um 1300*, Berlin 1989. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris 1993. P. Gautier-Dalché, *Géographie et culture : la représentation de l'espace du VIe au XIIe siècle*, Aldershot 1997. J. A. Aertsen/A. Speer (Hg.), *Raum und Raumvorstellungen im Mittelalter*, Berlin 1998.

⁶ M.-Th. Fögen, *Fremde der Gesellschaft. Historische und sozialwissenschaftliche Untersuchungen zur Differenzierung von Normalität und Fremdheit*, Frankfurt a. M. 1991. O. Engels, P. Schreiner (Hg.), *Die Begegnung des Westens mit dem Osten*, Sigmaringen 1993. G. Berger/St. Kohl (Hg.), *Fremderfahrung in Texten des Spätmittelalters und der Frühen Neuzeit*, Trier 1994. A. Demandt (Hg.), *Mit Fremden leben. Eine Kulturgeschichte von der Antike bis zur Gegenwart*, München 1995. Kr. Bosselmann-Cyran (Hg.), *Fremdsprachen und Fremdsprachenerwerb im Mittelalter*, Berlin 1997. W. Harms/St. Jaeger, *Fremdes wahrnehmen - fremdes Wahrnehmen: Studien zur Geschichte und Wahrnehmung und zur Begegnung von Kulturen in Mittelalter und früher Neuzeit*, Stuttgart 1997. Chr. Lüth/R. W. Keck/E. Wiersing (Hg.), *Der Umgang mit dem Fremden in der Vormoderne*, Köln 1997. H. Münkler/K. Meßlinger (Hg.), *Die Herausforderung durch das Fremde*, Berlin 1998. E. Schubert, *Fremde im mittelalterlichen Deutschland*, IMIS Osnabrück 7 (1998), 7-34. J. Bottin, D. Calabi (dir.), *Les étrangers dans la ville*, Paris 1999. Cl. Seiring, *Fremde in der Stadt (1300-1800)*, Frankfurt a. M. 1999.

⁷ On citera pour la seule période médiévale : H. Pohl, *Die Bedeutung der Kommunikation für Wirtschaft und Gesellschaft*, Stuttgart 1989. S. Menache, *The Vox Dei. Communication in the Middle Ages*, New York 1990. H. Hundsichler (Hg.), *Kommunikation und Alltag in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Wien 1992. W. Behringer, *Bausteine zu einer Geschichte der Kommunikation. Eine Sammelrezension zum Postjubiläum*, Zeitschrift für Historische Forschung (1994) 92-112. *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, Paris 1994. H. Hundsichler (Hg.), *Kommunikation zwischen Orient und Okzident. Alltag und Sachkultur*, Wien 1994. M. Mostert, *Communicatie in de middeleeuwen*, Hilversum 1995. S. de Rachewiltz/J. Riedmann (Hg.), *Kommunikation und Mobilität im Mittelalter*, Sigmaringen 1995. W. Faulstich, *Medien und Öffentlichkeiten im Mittelalter*, Göttingen 1996. G. Althoff, *Spielregeln der Politik im Mittelalter: Kommunikation in Frieden und Fehde*, Darmstadt 1997. H. Duchhardt/G. Melville (Hg.), *Im Spannungsfeld von Recht und Ritual. Soziale Kommunikation im Mittelalter und Früher Neuzeit*, Köln 1997. Cl. M. Kasper/Kl. Schreiner (Hg.), *Viva vox und ratio scripta. Mündliche und schriftliche Kommunikationsformen im Mönchtum des Mittelalters*, Münster 1997. H. Wenzel (Hg.), *Gespräche, Boten, Briefe. Körpergedächtnis und Schriftgedächtnis im Mittelalter*, Berlin 1997. W. Faulstich, *Medien zwischen Herrschaft und Revolte. Die Medienkultur der frühen Neuzeit*, Göttingen 1998. H.-D. Heimann (Hg.), *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance*, Paderborn 1998. A. Haverkamp (Hg.), *Information, Kommunikation und Selbstdarstellung in mittelalterlichen Gemeinden*, München 1998. Chr. Lutter, *Politische Kommunikation an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, München 1998. G. Melville/P. von Moos (Hg.), *Das Öffentliche und Private in der Vormoderne*, Köln 1998. M. Mostert (Hg.), *New Approches to Medieval Communication*, Turnhout 1999. M. North, *Kommunikation, Handel, Geld und Banken in der Frühen Neuzeit*, München 2000. W. Rösener, *Kommunikation in der ländlichen Gesellschaft vom Mittelalter bis zur Moderne*, Göttingen 2000. B. Stollberg-Rilinger, *Zeremoniell, Ritual, Symbol. Neue Forschungen zur symbolischen Kommunikation in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*. Zeitschrift für historische Forschung (2000) 389-405. J.

actions relevant des rapports extérieurs entre les pouvoirs⁸ (en particulier grâce aux recherches menées sur les cours),⁹ mais aussi les alliances,¹⁰ l'envoi des ambassadeurs,¹¹ les rencontres au sommet...,¹² bref de ce que l'on a pu qualifier d'« invention de la diplomatie »,¹³ ont connu une véritable renaissance après avoir traversé, comme la prétendue histoire événementielle, un assez long désert scientifique. Ce regain d'intérêt a incontestablement profité en première ligne aux relations qualifiées de « scène supérieure » par Peter Moraw dans son introduction à la rencontre de Berlin dont ces actes sont issus, c'est-à-dire essentiellement au plan royal,¹⁴ princier et territorial,¹⁵ du moins pour les pays germaniques de l'Empire tardo-médiéval.

Enjeux et problèmes

Si nous souhaitons ici inclure la sphère urbaine à une réflexion portant sur les relations extérieures ou diplomatiques à la fin du Moyen Âge, c'est non seulement parce que l'étude des rapports entre les pouvoirs ne nous paraît pas pouvoir exclure ce troisième élément constitutif des institutions de l'Empire aux XIV^e et XV^e siècles (à côté du roi et des princes), mais également parce que la communication et l'action extérieures d'une ville nous semblent en retour de nature à éclairer l'essence même du corps citadin médiéval. Il n'est, pour le premier point, que de rappeler l'importance du rôle tenu par les villes d'Empire au cours des diètes du XV^e siècle. La simple consultation de la série des recueils édités des *Reichstagsakten* suffit à le prouver et montre rapidement combien la présence des villes lors de ces diètes a non seulement été, pour elles-mêmes, l'occasion d'une prise de conscience de leurs intérêts et de leurs divergences, mais a aussi contribué à la formulation du contenu des réformes de l'Empire qui aboutirent après 1495 à la constitution des *Reichsstände*.¹⁶ Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler à ce propos que l'on

Wilke, Grundzüge der Medien- und Kommunikationsgeschichte. Von den Anfängen bis ins 20. Jahrhundert, Köln 2000.

⁸ S. Wefers, Versuch über die Aussenpolitik des spätmittelalterlichen Reiches, Zeitschrift für Historische Forschung 22 (1995) 291-316. D. Berg, Deutschland und seine Nachbarn 1200-1500, München 1997. M. Kintzinger, Westbindungen im spätmittelalterlichen Europa. Auswärtige Politik zwischen dem Reich, Frankreich, Burgund und England in der Regierungszeit Kaiser Sigmunds, Sigmaringen 1999. H. Kleinschmidt, Geschichte der internationalen Beziehungen, Stuttgart 1999.

⁹ H. Ragotzky/H. Wenzel (Hg.), Höfische Repräsentation: Das Zeremoniell und die Zeichen, Tübingen 1990. W. Paravicini (Hg.), Zeremoniell und Raum, Sigmaringen 1997. H. Kruse/W. Paravicini (Hg.), Höfe und Hofordnungen 1200-1600, Sigmaringen 1999.

¹⁰ P. Moraw (Hg.), « Bündnissysteme » und « Außenpolitik » im späteren Mittelalter, Berlin 1988.

¹¹ H. von Seggern, Das Botenwesen Friedrichs III. (1440-1493). Eine europäische Besonderheit? in: Vergleichende Perspektiven. Perspektiven des Vergleichs, hg. v. H. Schnabel-Schüle, Mainz 1998, 67-122.

¹² A.-M. Drabek, Reisen und Reisezeremoniell der römisch-deutschen Herrscher im Spätmittelalter, Wien 1964. I. Voss, Herrschertreffen im frühen und hohen Mittelalter, Köln 1987. Ph. Contamine, Les rencontres au sommet dans la France du XV^e siècle, in : Im Spannungsfeld von Recht und Ritual, hg. v. H. Duchhardt/G. Melville (cité note 8), 273-289.

¹³ L. Bély (dir.), L'invention de la diplomatie, Paris 1998.

¹⁴ W. Höflechner, Die Gesandten der europäischen Mächte, vornehmlich des Kaisers und des Reiches 1490-1500, Wien 1972. W. Georgi, Legatio virum sapientem requirat. Zur Rolle der Erzbischöfe von Köln als königlich-kaiserliche Gesandte, in: Köln. Stadt und Bistum in Kirche und Reich des Mittelalters. Festschrift für Odilo Engels, hg. v. H. Vollrath/St. Weinfurter, Köln 1993, 61-124. D. Berg, Deutschland und seine Nachbarn 1200-1500 (cité note 9). H. von Seggern, Das Botenwesen Friedrichs III. (cité note 12). M. Kintzinger, Westbindungen im spätmittelalterlichen Europa (cité note 9). A. Reitemeier, Aussenpolitik im Spätmittelalter. Die diplomatischen Beziehungen zwischen dem Reich und England 1377-1422, Paderborn 1999. Voir enfin la plupart des contributions du présent volume qui se placent au niveau des royaumes ou des principautés.

¹⁵ E. Schubert, Fürstliche Herrschaft und Territorium im späten Mittelalter, München 1996. Sur le cas particulier de la principauté de l'Ordre des Teutoniques : Kl. Neitmann, Die Preussischen Stände und die Außenpolitik des deutschen Ordens vom I. Thorner Frieden bis zum Abfall des Preussischen Bundes (1411-1454), in: Ordensherrschaft, Stände und Stadtpolitik. Zur Entwicklung des Preußenlandes im 14. und 15. Jahrhundert, hg. v. U. Arnold, Lüneburg 1985, 27-80. U. Arnold (Hg.), Nachrichten und Kommunikationswesen im Preussenland, Lüneburg 1994. Id., Die Publikation von Staatsverträgen und Landesordnungen im Deutschordensland Preussen, in: Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance, hg. v. H.-D. Heimann (cité note 8), 113-126.

¹⁶ G. Mandel, Studien zur « Außenpolitik » der Reichsstädte im Spätmittelalter nach den deutschen Reichstagsakten von Wenzel bis Friedrich III., Heidelberg 1951. E. Isenmann, Reichsstadt und Reich an der Wende vom späten Mittelalter zur Frühen Neuzeit, in: Mittel und Wege früher Verfassungspolitik, hg. v. J. Engel, Stuttgart 1979, 9-223. P.-J. Heinig, Reichsstädte, Freie Städte und Königtum 1389-1450. Ein Beitrag zur deutschen Verfassungsgeschichte,

dispose quantitativement d'un nombre plus important de rapports urbains que de rapports princiers ou royaux sur les diètes, leur déroulement, leur contenu, leurs tractations et leurs résultats. Quant au second point, celui de l'essence même du corps urbain médiéval, on rappellera que dans sa tentative de caractérisation typique de la ville médiévale, Max Weber a bien retenu la solidarité vis-à-vis de l'extérieur (*Solidarität nach außen*),¹⁷ à égalité avec la parité interne des droits, comme l'un des critères constitutifs de l'urbanité et du pacte social de la *conjuratio* citadine. C'est d'ailleurs cette solidarité qui permet aussi, en partie, le passage de la ville d'une position hétéronome et hétérocéphale à celle d'une organisation institutionnalisée, autonome et autocéphale, d'une corporation territoriale active,¹⁸ cette dernière devant être également comprise, à notre sens, sur le plan extérieur et comme manifestation d'une forme de rationalité de l'action politique.¹⁹ La conjuration au sens de fraternisation par serment comportait bien en elle « l'élargissement à l'extérieur du champ du pouvoir politique et économique de la commune »,²⁰ ce qui pose naturellement la question de la représentation de la cité à l'extérieur et de la prise en charge de cette politique extérieure par des représentants, problème social s'il en est. Si en effet la disponibilité de temps et d'esprit (comprenons cette notion d'*Abkömmlichkeit* au sens économique et culturel du terme) élevée par Weber au rang de critère de domination prend un sens, c'est bien dans la représentation extérieure de la cité qu'elle peut s'exercer si l'on songe qu'une carrière active de député éloigne pour longtemps de la cité et de ses affaires personnelles. L'étude des comptes urbains montre bien par exemple que le conseiller envoyé en mission est certes remboursé de ses dépenses mais pas au point de compenser la perte occasionnée par son absence de la ville : il faut alors que sa famille travaille pour lui et le représente sur place.

En tout cas, parler des possibilités et des limites d'une diplomatie urbaine dans l'Empire de la fin du Moyen Âge ne peut certainement pas aboutir à vouloir établir à tout prix un parallèle avec les cités-États que l'on rencontre en Italie,²¹ cette autre moitié de l'Empire, villes érigées par une littérature ancienne et récente en patries de la diplomatie moderne que caractériseraient la professionnalisation et la permanence des délégations diplomatiques.²² Le projet ne vise pas plus à prouver que toutes les villes dans l'Empire eurent une politique extérieure active. Il s'agit plutôt de prendre tout d'abord acte du fait que les systèmes politiques urbains, leur organisation administrative, leurs archives, leurs finances et leurs cercles dirigeants, sont influencés de manière croissante par les choix de politique extérieure effectués par le roi et les princes et par les options d'alliance ou de neutralité opérées par le Conseil urbain. On a d'ailleurs pu remarquer à juste titre que de très nombreux conflits urbains²³ ont éclaté parce que la politique extérieure de la cité avait

Wiesbaden 1983. Fr. B. Fahlbusch, Städte und Königtum im frühen 15. Jahrhundert, Köln 1983. P.-J. Heinig, Kaiser Friedrich III. (1440-1493). Hof, Regierung und Politik, Köln 1997.

¹⁷ À la différence justement de la ville asiatique. M. Weber, Wirtschaft und Gesellschaft. Die Wirtschaft und die gesellschaftlichen Ordnungen und Mächte. Nachlaß. Teilband 5: Die Stadt. Studienausgabe hg. v. W. Nippel, Tübingen 2000, 21. Sur cette solidarité envers l'extérieur : O. G. Oexle, «Einung» und «Gemeinde» in der Gesellschaft des Mittelalters in : Die Rolle der Stadtgemeinden und bürgerlichen Genossenschaften im Hanseraum in der Entwicklung und Vermittlung des gesellschaftlichen und kulturellen Gedankengutes im Spätmittelalter, hg. v. J. Tandeci, Torun 2000, 9-23, ici 13. Voir également : Chr. Meyer (Hg.), Die okzidentale Stadt nach Max Weber, München 1994 et H. Bruhns/W. Nippel (Hg.), Max Weber und die Stadt im Kulturvergleich, Göttingen 2000.

¹⁸ M. Weber, Wirtschaft und Gesellschaft. Die Stadt (cité note précédente), 25-26.

¹⁹ Kl. Schreiner, Die mittelalterliche Stadt in Webers Analyse und die Deutung des okzidentalen Rationalismus. Typus, Legitimität, Kulturbedeutung, in: Max Weber der Historiker, hg. v. J. Kocka, Göttingen 1986, 119-150.

²⁰ *Ibid.*, 29.

²¹ A. Baschet, La diplomatie vénitienne, Paris 1862. G. Mattingly, The First Resident Embassies: Medieval Italian Origins of Modern Diplomacy, Speculum 4 (1937) 423-439. G. Mattingly, Renaissance Diplomacy, London 1955. D. Queller, Early Venetian Legislation on Ambassadors, Genève 1966. V. Iardi, Studies in Italian Renaissance Diplomatic History, London 1986. N. Rubinstein, Das politische System Italiens in der zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts, in: «Bündnispolitik» und «Außenpolitik», hg. v. P. Moraw (cité note 11), 105-119. Chr. Lutter, Politische Kommunikation an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit (cité note 22).

²² A. Schaube, Zur Entstehung der ständigen Gesandtschaften, Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs 10 (1889) 501-552. A. Meister, Die Anfänge der modernen diplomatischen Geheimschrift. Beiträge zur Geschichte der italienischen Kryptographie des XV. Jahrhunderts, Paderborn 1902. W. Andreas, Die venezianischen Relationen und ihr Verhältnis zur Kultur der Renaissance, Leipzig 1908.

²³ R. Kiessling, Umlandpolitik, wirtschaftliche Verflechtung und innerstädtischer Konflikt in den schwäbischen Reichsstädten an der Wende vom Mittelalter zur Frühen Neuzeit, in: Oberdeutsche Städte im Vergleich. Mittelalter

connu un échec (défaite militaire,²⁴ engagement de la ville d'Empire par son royal seigneur sous forme d'hypothèque,²⁵ perte des libertés et des privilèges, endettement...).

On complètera cette remarque par l'observation suivant laquelle une ville en proie aux troubles peut susciter l'intervention extérieure du roi ou du prince.²⁶ Il est intéressant de noter à ce propos que, pour parer à ce danger, certaines villes ont conçu la solidarité vis-à-vis de l'extérieur sur un mode préventif des troubles politiques affectant le bon ordre urbain. C'est ainsi que quatre villes de Poméranie décident en 1352 de se prêter mutuellement secours « si aliqui consules vel cives in aliqua dictarum civitatum inter se ligarent aut discordarent ». Les villes saxonnes suivent cet exemple dès 1360, puis dans les décennies qui suivent la constitution de leur fédération. La Hanse a également joué un rôle semblable de régulation des conflits en excluant provisoirement du regroupement urbain une cité en proie aux troubles. Brunswick fut ainsi exclue pour cinq ans en 1375. Des mesures voisines de rétorsion furent prises à l'encontre de Stralsund en 1386, de Halberstadt en 1423-1425 ou de Brême en 1426. Dès 1418 Lübeck faisait adopter des statuts « anti-révolte » par la diète de la Hanse, dispositions qui se heurtèrent parfois au refus de certains Conseils, tels ceux de Stade et Stettin, choqués par cette intrusion dans leur autonomie, mesures toutefois élargies à 64 villes de la Hanse par la « tohopesate » de 1447.²⁷ Si l'on a pu voir là le jeu de la solidarité entre cercles dirigeants parfois apparentés, en tout cas habitués à se fréquenter et à se soutenir, il convient de ne pas séparer ce contexte d'une action extérieure des villes au niveau horizontal afin de prévenir l'intervention plus verticale des pouvoirs seigneuriaux. Plusieurs conflits révèlent ainsi l'attention permanente que les villes voisines accordaient à l'éclatement et au règlement des troubles dans une cité. Par l'envoi d'émissaires et de conciliateurs, elles offraient souvent leur intermédiaire pour mettre fin à une déstabilisation de l'ordre urbain : ainsi de Worms, Spire et Francfort²⁸ à l'égard de Mayence en 1332, ou bien de Nuremberg, Rothenbourg et Nördlingen en faveur de Schweinfurt (1446-1448). La devise placée au fronton de la célèbre Holstentor de Lübeck, « Concorde à l'intérieur et paix à l'extérieur », comporte bien deux dimensions qui doivent être regardées comme les facettes d'une même définition constitutive du pacte formant l'être même de la cité.

La seconde justification pouvant parler en faveur de la prise en compte du niveau urbain dans une enquête consacrée à la diplomatie de la fin du Moyen Âge tient au fait, dans l'espace spécifique que constituent alors les pays germaniques de l'Empire, que la politique d'alliances et de concertations urbaines menée dans le cadre de ligues formées pour la plupart au XIV^e siècle ne semblait plus en mesure d'assurer la paix et la défense en commun des privilèges et libertés. La littérature abondante consacrée à la formation et aux fonctions des ligues urbaines dans l'Allemagne des XIV^e et XV^e siècles, tant dans le Nord²⁹ que dans le Sud³⁰ de l'Empire, s'accorde en effet à penser que

und Frühe Neuzeit, hg. v. J. Jahn/W. Hartung/I. Eberl, Sigmaringendorf 1989, 115-137. A. Haverkamp, Innerstädtische Auseinandersetzungen und überlokale Zusammenhänge in deutschen Städten während der ersten Hälfte des 14. Jahrhunderts, in: Stadtadel und Bürgertum in den italienischen und deutschen Städten des Spätmittelalters, hg. v. R. Elze/G. Fasoli, Berlin 1991, 89-126. W. Ehbrecht, Eintracht und Zwietracht. Ursache, Anlaß, Verlauf und Wirkung von Stadtkonflikten, in: Hanse, Städte, Bünde. Die sächsischen Städte zwischen Elbe und Weser um 1500, hg. v. M. Puhle, Magdeburg 1996, I 298-321. J. Rogge, Für den Gemeinen Nutzen. Politisches Handeln und Politikverständnis von Rat und Bürgerschaft in Augsburg im Spätmittelalter, Augsburg 1996.

²⁴ P. Monnet, Le financement de l'indépendance urbaine par les élites argentées : l'exemple de Francfort au XIV^e siècle, in: L'argent au Moyen Âge, Paris 1998, 187-207.

²⁵ G. Landwehr, Die Verpfändung der deutschen Reichsstädte im Mittelalter, Köln 1967.

²⁶ R. Mitsch, Das Eingreifen Friedrichs III. in innerstädtische Konflikte. Aspekte von Herrschaft und Regierung im Reich des ausgehenden Mittelalters, Zeitschrift für historische Forschung 25 (1998) 1-54.

²⁷ W. Ehbrecht, Hanse und mittelalterliche Bürgerkämpfe in Niedersachsen und Westfalen, Niedersächsisches Jahrbuch 48 (1976) 77-105.

²⁸ J. Fischer, Frankfurt und die Bürgerunruhen in Mainz (1332-1462), Mainz 1958.

²⁹ M. Puhle, Der Sächsische Städtebund im späten Mittelalter. Regionale «confoederatio» oder Teil der Hanse?, Hansische Geschichtsblätter 112 (1994) 125-138. *Id.*, Der Sächsische Städtebund. Entstehung und Wirkung, in: Hanse. Städte. Bünde, hg. v. *Id.* (cité note 30), I 15-28.

³⁰ H. Blezinger, Der Schwäbische Städtebund in den Jahren 1438-1445, Stuttgart 1954. J. Füchtner, Die Bündnisse der Bodenseestädte bis zum Jahre 1380, Göttingen 1970. K. Ruser (Hg.), Die Urkunden und Akten der oberdeutschen Städtebünde, Göttingen 1979 (Bd. 1: Vom 13. Jahrhundert bis 1347) et 1988 (Bd. 2: Städte- und Landfriedensbündnisse von 1347 bis 1380). H. Carl, Der Schwäbische Bund und das Reich. Konkurrenz und

leur raison d'être, – non pas tant une défense corporative des intérêts bourgeois comme l'historiographie libérale du XIX^e siècle aimait à le croire, mais bien plutôt la défense de la paix publique, en particulier avec le roi –, était plus ou moins devenue un vœu pieux avec la fin du règne de Wenceslas (1378-1400),³¹ et que cet échec laissait la plupart des villes sur la défensive vis-à-vis de l'extérieur au début du XV^e siècle.³² Il n'est d'ailleurs pas sans conséquence pour notre sujet de penser que c'est en partie de cet échec qu'est née la nécessité plus pressante encore d'une réforme de l'Empire fondée sur les territoires princiers et non sur les villes au XV^e siècle. On doit cependant garder à l'esprit que les villes ont cependant conservé de cette formation des ligues une véritable culture de gouvernement concerté, de *conjuratio* interurbaine, d'engagement juré et de pratiques parlementaires pour régler les problèmes de la scène extérieure,³³ sans doute parce que la ligue et la commune sont à part égale des phénomènes urbains par excellence, des figures emblématiques du droit³⁴ et de l'autorégulation,³⁵ et de ce fait des précurseurs de l'État moderne. Car c'est en partie sur ce terreau que put grandir la conscience, pour les plus importantes de ces villes et – en leur sein – pour les élites dirigeantes qui en guidèrent l'action extérieure, de l'impossibilité croissante de demeurer en dehors des affaires de l'Empire.

Dans ce cadre, certaines villes clés ont dû et su développer d'autres moyens d'action pour conserver une marge de manœuvre conforme à leur statut et à leurs ambitions. Il n'est pas sans intérêt de constater que très rapidement des points centraux sautent aux yeux qui détachent de l'ensemble des villes, pour la partie de l'Empire située au sud du Main, les cités de Francfort, Nuremberg, Augsbourg, Ulm, Strasbourg. Une étude rapide des délégations urbaines présentes lors des diètes du XV^e siècle montre ainsi que ce sont presque toujours ces mêmes villes qui envoient les ambassades les plus nombreuses composées des députés les plus expérimentés, les plus riches³⁶ et les plus âgés. Peter Moraw, ouvrant ainsi un véritable champ d'enquête, remarquait il y a déjà longtemps que, parmi les villes de l'Empire, une hiérarchie de domination tendait à s'établir selon le degré d'information et d'activité extérieure qui caractérisait chacune.³⁷ On pourrait ajouter, autre critère de suprématie, que c'est dans ces villes de premier ordre que l'on rencontre le plus souvent un maniement stratégiquement calculé de l'argument du Bien Commun de toutes les villes. On rencontre en effet à de très nombreuses reprises, ainsi lors de la diète de Francfort en 1489,³⁸ ce « gemeinen nutz aller stet » sous la plume des magistrats strasbourgeois, francfortois ou nurembergeois, non seulement pour contrer une proposition royale ou princière défavorable, mais aussi pour conquérir ou conserver une sorte de droit de parole au nom des autres villes, qu'elles soient présentes mais silencieuses, ou bien tout bonnement absentes. Par

Symbiose, in: Alternativen zur Reichsverfassung in der Frühen Neuzeit, hg. v. V. Press/D. Stievermann, München 1995, 43-63.

³¹ H. Angermeier, Städtebünde und Landfriede im 14. Jahrhundert, Historisches Jahrbuch 76 (1956) 34-46. *Id.*, Königtum und Landfriede im deutschen Spätmittelalter, München 1966.

³² G. Dilcher, Mittelalterliche Stadtkommune, Städtebünde und Stadtbildung. Ein Vergleich Oberitalien – Deutschland, in: Recht – Idee – Geschichte. Beiträge zur Rechts- und Ideengeschichte für Rolf Lieberwirth, hg. v. H. Lück/B. Schildt, Köln 2000, 454-467.

³³ G. Dilcher, Reich, Kommunen, Bünde und die Wahrung von Recht und Friede, in: Kommunale Bündnisse Oberitaliens und Oberdeutschlands im Vergleich, hg. v. H. Maurer, Sigmaringen 1987, 231-247.

³⁴ K. S. Bader/G. Dilcher, Deutsche Rechtsgeschichte. Land und Stadt – Bürger und Bauer im alten Europa, Berlin 1999.

³⁵ P. Moraw, Die Funktion von Einungen und Bündnen im spätmittelalterlichen Reich, in: Alternativen zur Reichsverfassung in der Frühen Neuzeit, hg. v. V. Press/D. Stievermann (cité note 31), 1-21.

³⁶ E. Maschke, Verfassung und soziale Kräfte in der deutschen Stadt des späten Mittelalters, Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte 46 (1959) 289-349, ici 327. La mise en relation de la représentation de la cité à l'extérieur et de la position sociale des hommes qui en ont la charge parle en faveur d'une surreprésentation des élites urbaines dans ces fonctions. Pour la première moitié du XV^e siècle, l'enquête a été menée à partir d'un corpus de 521 délégués des villes d'Empire aux diètes entre 1495 et 1545 : voir G. Schmidt, Der Städtetag in der Reichsverfassung. Eine Untersuchung zur korporativen Politik der freien und Reichsstädte in der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts, Stuttgart 1984, 120-132. *Id.*, Städtetag, Städtehanse und frühneuzeitliche Reichsverfassung, in: Recht, Verfassung und Verwaltung in der frühneuzeitlichen Stadt, hg. v. M. Stolleis, Köln 1991, 41-61.

³⁷ P. Moraw, Reichsstadt, Reich und Königtum im späten Mittelalter, Zeitschrift für historische Forschung 6 (1979) 385-424, ici 410.

³⁸ Deutsche Reichstagsakten unter Maximilian I. III : 1488-1489, hg. v. E. Bock, Göttingen 1973.

exemple, lors des consultations préparatoires à cette diète francfortoise de 14889 et à la suite des invitations faites aux villes par le roi d'adresser des députés, le Conseil de Lübeck écrit au Conseil de Francfort qu'il n'enverra aucun représentant mandaté (*sendboten*) et prie celui-ci de présenter ses excuses au roi et de lui adresser, après la diète, un rapport circonstancié.³⁹ Une demande semblable est adressée peu après par le Conseil d'Aix-la-Chapelle.⁴⁰ On le voit, dans ces villes « dominantes », qui ne se contentent pas d'attendre d'être invitées à la prochaine diète, d'accueillir épisodiquement un prince, un archevêque, un légat ou le roi en personne, ou bien de dépendre de l'information d'un tiers, on rencontre non seulement des moyens d'action inséparables de toute activité extérieure, c'est-à-dire la trilogie classique de la représentation, de la négociation et de l'information, mais aussi une véritable pensée de l'extérieur que reflètent également les instruments mis en place, l'archivage des rapports, les correspondances du Conseil ou le choix des envoyés au loin : autant de moyens qui servent à faire fructifier une expérience, nous irions jusqu'à dire une mémoire de l'extérieur mise au service de la défense de leurs intérêts.

En effet, la gestion des affaires extérieures par une cité ne doit pas être considérée seulement comme une tâche administrative supplémentaire dont s'acquitterait le Conseil par nécessité mais peut s'intégrer dans une entreprise de longue haleine qui sert la mémoire de la ville. On en veut tout d'abord pour preuve que si la rédaction des chroniques urbaines d'un côté et l'augmentation de la correspondance des villes de l'autre sont chronologiquement apparentées, c'est que ces deux opérations sont techniquement et intellectuellement liées.⁴¹ Il suffit pour s'en convaincre de parcourir la série des *Chroniken der deutschen Städte* pour prendre conscience de la part essentielle qu'occupent la dimension extérieure, les négociations, les relations avec le roi, les princes et les autres villes dans ces chroniques rassemblées et éditées au siècle dernier. On peut ici penser plus particulièrement aux textes rédigés par le nurembergeois Ulman Stromer (1329-1407) ou l'augshourgeois Burkard Zink (1396-1474/75). Le diagnostic pessimiste de ce dernier exprimé dans sa chronique d'Augsbourg sur la marge de manœuvre laissée aux villes dans la réorganisation de l'Empire relie d'ailleurs très bien l'horizon extérieur de plus en plus limité et dangereux à l'avenir politique de chaque ville, évolution au terme de laquelle, à ses yeux c'est l'Empire lui-même qui se perd : « chaque cité s'est alliée au seigneur de son choix de sorte que c'est l'Empire qui se désagrège, chacune de ses villes ne pouvant aider ni soutenir l'autre, ni lui accorder bien et honneur : c'est devenu la risée de la noblesse ». ⁴² On rencontre d'autres chroniqueurs qui ont aussi servi leur cité à l'extérieur.⁴³ Pour Francfort, le nom des Rohrbach peut être évoqué.⁴⁴ On peut également penser aux Tucher et à Nikolaus Muffel (1410-1469) de Nuremberg.⁴⁵ Dans cette même ville, les députés du Conseil les plus actifs auprès du roi ou bien au cours des diètes, pensons à Sebolt Pfintzing et Petrus Volkmeir⁴⁶ sous le règne de Sigismond, étaient liés aux lignages du Conseil qui ordonnaient l'écriture de la mémoire urbaine. Pour Bâle, on peut songer à la figure connue de Henmann Offenburg (1379-1426), chargé par sa ville entre 1410 et 1458 de 264 ambassades vers 390 destinations différentes pour un coût certain de 4 023 florins et 2 130 livres

³⁹ J. Janssen (Hg.), Frankfurts Reichsrespondenz nebst andern verwandten Aktenstücken von 1376-1519, Freiburg im Br. 1866, II 512 (n° 649).

⁴⁰ *Ibid.*, 519 (n° 668).

⁴¹ J. B. Menke, *Geschichtsschreibung und Politik in deutschen Städten des Spätmittelalters*, Jahrbuch des kölnischen Geschichtsvereins 33 (1958) 1-84 et 34 (1960) 85-194. H. Patze (Hg.), *Geschichtsschreibung und Geschichtsbewußtsein im späten Mittelalter*, Sigmaringen 1987. D. Weber, *Geschichtsschreibung in Augsburg. Hektor Müllich und die reichsstädtische Chronistik des Spätmittelalters*, Augsburg 1984. J.-M. Moeglin, *Les élites urbaines et l'histoire de leur ville en Allemagne (XIV^e-XV^e siècles)*, in: *Les élites urbaines au Moyen Âge*, Paris 1997, 351-384.

⁴² *Die Chroniken der deutschen Städte* 5, Leipzig 1866, 228-231 : «jede stat hat sich verpunden zu dem herrn, der ir gefallen hat. Also ist das reich zertrent und von ainander komen und mugen ainander weder helfen noch ratten und gunnent ainander weder eren noch guets, das ist des ädels gelächter».

⁴³ R. Sprandel, *Chronisten als Zeitzeugen*, Köln 1994.

⁴⁴ P. Monnet, *Les Rohrbach de Francfort. Pouvoirs, affaires et parenté à l'aube de la Renaissance*, Genève 1997.

⁴⁵ G. Fouquet, *Die Affäre Niklas Muffel. Die Hinrichtung eines Nürnberger Patriziers im Jahre 1469*, Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte 83 (1996) 459-500.

⁴⁶ G. Mandel, *Studien zur «Außenpolitik» der Reichsstädte im Spätmittelalter* (cité note 17), 231-247. A. Frenken, *Nürnberg, König Sigmund und das Reich. Die städtischen Ratsgesandten Sebolt Pfintzing und Petrus Volkmeir in der Reichspolitik*, Jahrbuch für fränkische Landesgeschichte 58 (1998) 97-165.

pour les seules années 1410-1433, et auteur de rapports présentant incontestablement une exposition structurée propice à un récit de nature chronistique.⁴⁷ En second lieu, les lettres extérieures et les rapports de mission ont pu former la matière première de la production historiographique urbaine. Cela est d'autant plus vrai que les ambassadeurs des Conseils (*Ratsboten*) étaient bien souvent envoyés en mission en même temps que les secrétaires du Conseil (*Schreiber*), comme on le voit par exemple au nord, dans la ville de Wismar dès les années 1320 d'après les comptes de la ville,⁴⁸ ou bien plus au sud, à Vienne dans la seconde moitié du XV^e siècle.⁴⁹ Très souvent il s'agissait d'ailleurs tout simplement de la même personne. Le fait s'explique aussi par la pratique suivant laquelle le secrétaire du Conseil était invité à noter les instructions adoptées en réunion par les magistrats, notes qui formaient ensuite une véritable lettre de mission remise à l'envoyé de la cité ou emportée directement par le même secrétaire. Cette pratique semblait courante à Strasbourg lors des séances de préparation des diètes, comme le laisse entrevoir la lecture des *Reichstagsakten* des années 1430 par exemple. À Cologne, autre cas, le serment prêté par les employés du Conseil était similaire pour les messagers-envoyés et les secrétaires,⁵⁰ et dès 1321 leur rémunération était semblable.⁵¹ Dans le domaine hanséatique, la plupart des villes appelées à participer aux diètes de la Hanse convoquées par Lübeck mais qui, par ailleurs, entretenaient un service régulier d'ambassades auprès des autres villes et des princes voisins (c'est le cas de Brunswick entre autres mais aussi de nombreuses autres villes appartenant parallèlement à la ligue des villes de Saxe),⁵² prirent l'habitude de députer des conseillers aux *Hansetage* (les *Ratssendeboten*) et de réserver leurs secrétaires pour les autres missions de moins grande envergure.⁵³ Par conséquent, qu'il s'agisse des rapports rédigés lors des diètes par les conseillers-députés, ou bien des missions accomplies et documentées par les secrétaires urbains, tout finissait par aboutir aux archives du Conseil et enrichissait ce faisant le matériau appelé à former les chroniques citadines. Il convient donc de mettre en relation, tant du point de vue des personnes que des sources, la consignation des ambassades et l'élaboration d'une mémoire écrite et fixée par la ville. On a pu remarquer ainsi la précocité de l'uniformité stylistique et formelle des rapports adressés par les envoyés de Strasbourg au Conseil depuis les années 1370,⁵⁴ et l'on sait qu'un Jakob Twinger von Königshofen a puisé à de tels documents la matière de certains passages de ses chroniques de la ville. De même, la lecture des nombreux rapports d'ambassades urbaines envoyés pour le seul XV^e siècle au Conseil de Francfort, conservés dans les séries des *Kaiserschreiben*, *Reichstagsakten* ou *Wahltagsakten* et publiés au siècle dernier,⁵⁵ montre une régularité et une uniformité qui parlent en faveur d'archives utiles pour la mémoire de la ville,

⁴⁷ E. Gilomen-Schenkel, Henmann Offenburg (1379-1459), ein Basler Diplomat im Dienste der Stadt, des Konzils und des Reichs, Basel 1975.

⁴⁸ Fr. Crull, Kämmerer-Register der Stadt Wismar aus den Jahren 1326-1336, Jahrbücher des Vereins für mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde 29 (1864) 77-108. Très nombreuses mentions de *notarii civitatis* envoyés en mission d'après les comptes de dépenses «*ad reysas*».

⁴⁹ O. Brunner, Die Finanzen der Stadt Wien von den Anfängen bis ins 16. Jahrhundert, Wien 1929, 269-286 pour les noms des serviteurs composant les ambassades envoyées par le Conseil.

⁵⁰ E. Pitz, Schrift- und Aktenwesen der städtischen Verwaltung im Spätmittelalter. Köln – Nürnberg – Lübeck, Köln 1959, 127-129.

⁵¹ W. Stein (Hg.), Akten zur Geschichte der Verfassung und Verwaltung der Stadt Köln im 14. und 15. Jahrhundert, I 14 (document 30 de 1321).

⁵² M. Puhle, Die Politik der Stadt Braunschweig innerhalb des Sächsischen Städtebundes und der Hanse im späten Mittelalter, Braunschweig 1985. *Id.*, Der Sächsische Städtebund im späten Mittelalter (cité note 30). *Id.*, Der Sächsische Städtebund. Entstehung und Wirkung (cité note 30). G. Wittek, Der Halberstädter Dreistädtebund von seinen Anfängen bis zum ersten Drittel des 15. Jahrhunderts, Sachsen und Anhalt 18 (1994) 551-593.

⁵³ H. B. Friese, Untersuchungen zum Gesandtschaftswesen und zur Verhandlungspolitik Hamburgs im Mittelalter, Hamburg 1956. G. Neumann, Vom Lübecker Botenwesen im 15. Jahrhundert, Zeitschrift des Vereins für lübeckische Geschichte und Altertumskunde 57 (1977) 128-137. *Id.*, Lübecker Syndici des 15. Jahrhunderts in auswärtigen Diensten der Stadt, Hansische Geschichtsblätter 96 (1978) 38-46. Kl. Wriedt, Das gelehrte Personal in der Verwaltung und Diplomatie der Hansestädte, Hansische Geschichtsblätter 96 (1978) 15-37. M. Puhle, Das Gesandten- und Botenwesen der Hanse im späten Mittelalter, in: Deutsche Postgeschichte. Essays und Bilder, hg. v. W. Lotz, Berlin 1989, 10-21. M. North, Nachrichtenübermittlung und Kommunikation in norddeutschen Hansestädten im Spätmittelalter und der Frühen Neuzeit, Archiv für deutsche Postgeschichte (1991) 8-16.

⁵⁴ G. Mandel, Studien zur «Außenpolitik» der Reichsstädte im Spätmittelalter (cité note 17), 156-179.

⁵⁵ J. Janssen (Hg.), Frankfurts Reichsrespondenz (cité note 40).

d'autant qu'un de leur principal rédacteur, l'envoyé Walter Schwarzenberg actif à la tête de la diplomatie urbaine entre 1417 et 1444, appartient à une famille de chroniqueurs de la ville.⁵⁶ Ce lien entre rapports et correspondances diplomatiques et mémoire urbaine se vérifie plus au Nord de l'Empire si l'on songe aux *Hanserecesse* et à la production chronistique de la Hanse⁵⁷ ou de villes liées à celle-ci.⁵⁸

Il n'y eut donc pas que les fortifications pour forger une mémoire de la ville et souder une conscience urbaine renforcée. L'enregistrement des nouvelles de l'extérieur a non seulement participé à la construction d'une mémoire active,⁵⁹ et pas seulement parce que cette mémoire intégrait de plus en plus l'impact de la guerre et de la paix sur la vie de la cité,⁶⁰ mais a participé aussi à l'élaboration d'un honneur et d'une renommée urbaine qui ne furent pas sans conséquences, en retour, sur la politique de cette même ville soucieuse d'entrer en conformité avec une manière de rang et des responsabilités acquis au dehors comme le montre le cas exemplaire, et sans doute pas unique, de Nuremberg.⁶¹

Forces et faiblesses

Ces enjeux et ces problèmes posés, il convient de rappeler un certain nombre de spécificités urbaines en matière de relations avec l'extérieur. On doit en effet mesurer les conséquences de l'impossibilité, moins banale qu'il n'y paraît, pour une ville, de pouvoir jouer de l'arme des mariages et d'user de l'instrument dynastique à la différence des rois, des princes et du pape. Il faut ensuite évaluer l'aspect limité et, ce faisant, l'intérêt limité des alliances qu'une ville pouvait proposer à un pouvoir autre qu'une ville consœur. Pour un prince ou pour roi, l'attractivité d'une ville se mesure dans l'immédiat à sa capacité militaire ou financière de contribution à un effort de guerre. Or, il semble bien qu'au cours du XV^e siècle une différence se fasse entre les villes qui, par contrainte ou faute de mieux, en demeurent au stade d'une défense locale et passive essentiellement matérialisée par les opérations de surveillance et d'entretien d'une enceinte et d'un périmètre spatial fortifié,⁶² et d'autres qui parviennent, précisément dans la continuité de leur

⁵⁶ *Fr. Kirchgässner*, Walter von Schwarzenberg. Ein Frankfurter Gesandter des 15. Jahrhunderts, Marburg 1910.

⁵⁷ *H. Schmidt*, Über Geschichtsschreibung in norddeutschen Städten des späten Mittelalters und der Reformationszeit, in: Stadt im Wandel. Kunst und Kultur des Bürgertums in Norddeutschland 1150-1650, hg. v. *C. Meckseper*, Stuttgart 1985, III 627-641. *Kl. Wriedt*, Geschichtsschreibung in den wendischen Hansestädten, in: Geschichtsschreibung und Geschichtsbewußtsein im späten Mittelalter, hg. v. *H. Patze* (cité note 42).

⁵⁸ *P. Johaneck*, Geschichtsbild und Geschichtsschreibung in den sächsischen Städten im 15. und 16. Jahrhundert, in: Hanse. Städte. Bünde, hg. v. *M. Puhle* (cité note 24), 557-574.

⁵⁹ Si l'étude de *H. Schmidt*, Die deutschen Städtechroniken als Spiegel des bürgerlichen Selbstverständnisses im Spätmittelalter, Göttingen 1958, y consacre un chapitre, il n'existe cependant pas encore de recherche d'ensemble consacrée à la façon dont les chroniques urbaines allemandes reflètent et évaluent la politique extérieure des villes concernées à la fin du Moyen Âge.

⁶⁰ *Kl. Graf*, Schlachtengedenken im Spätmittelalter, in: Feste und Feiern im Mittelalter, hg. v. *D. Altenburg/J. Jarnut/H.-H. Steinhoff*, Sigmaringen 1991, 63-69. *Kl. Graf*, Schlachtengedenken in der Stadt, in: Stadt und Krieg, hg. v. *B. Kirchgässner/G. Scholz*, Sigmaringen 1989, 83-104. *Chr. Heiduk/A. Höfert/C. Ulrichs*, Krieg und Verbrechen nach spätmittelalterlichen Chroniken, Köln 1997. *S. Kerth*, Der landsfrit ist zerbrochen. Das Bild des Krieges in den politischen Ereignisdichtungen des 13.-16. Jahrhunderts, Wiesbaden 1998.

⁶¹ *J. Schneider*, Heinrich Deichsler und die Nürnberger Chronistik des 15. Jahrhunderts, Wiesbaden 1991.

⁶² *C. Haase*, Die mittelalterliche Stadt als Festung. Wehrpolitisch-militärische Einflußbedingungen im Werdegang der mittelalterlichen Stadt, in: Die Stadt des Mittelalters, hg. v. *Id.*, Darmstadt 1978, 384-414. *V. Schmidtchen*, Das Wehr- und Wachtwesen niedersächsischer Städte in Spätmittelalter und früher Neuzeit am Beispiel von Osnabrück und Lüneburg, in: Stadt im Wandel, hg. v. *C. Meckseper* (cité note 58), IV 287-300. *H. Koller*, Die mittelalterliche Stadtmauer als Grundlage städtischen Selbstbewußtseins, in: Stadt und Krieg, hg. v. *B. Kirchgässner/G. Scholz* (cité note 61), 9-26. *J. Buttler*, Die Bedeutung der Stadtbefestigung für die Hildesheimer Bürgerschaft, Hildesheimer Jahrbuch für Stadt und Stift Hildesheim 65 (1994) 35-62. *B. Sauerbrey*, Bürger und Stadtverteidigung. Die städtische Wehrverfassung am Beispiel Braunschweigs, in: Hanse. Städte. Bünde, hg. v. *M. Puhle* (cité note 24), 182-190. *Br. Wübbecke-Pflüger*, Sicherheitsorganisation und Wehrwesen niedersächsischer Städte am Ausgang des Mittelalters, in: *Ibid.*, 173-181. *G. Isenberg/B. Scholkmann* (Hg.), Die Befestigung der mittelalterlichen Stadt, Köln 1997.

Landwehr,⁶³ à réunir les moyens matériels⁶⁴ et politiques d'une action de plus large envergure. Entre également en ligne de compte la position de l'envoyé urbain que l'on peut traiter, à la différence des messagers royaux, princiers ou pontificaux, sans risque de lèse-majesté (encore que l'étude, tant en droit qu'en pratique, de l'immunité et du conduit des envoyés de la fin du Moyen Âge reste à faire, spécialement pour les territoires et les villes).⁶⁵ Il importe enfin de prendre acte de l'ambiguïté et du flou que peut recouvrir, pour une ville sans chancellerie internationale ni assemblée, une notion d'affaires étrangères déjà objet de discussion entre historiens quand il s'agit d'un royaume ou d'une principauté médiévale.

À ces quatre séries de remarques limitatives correspondent quatre potentialités urbaines relatives à l'intervention et à la communication sur le champ extérieur.

Tout d'abord, la proximité géographique des villes accoutumées depuis les ligues du XIV^e siècle à penser par cercles spatiaux de concertation autorisait des correspondances rapides. On citera dans ce contexte un protocole d'accord passé en 1422 entre les villes libres et impériales du Rhin, de la Wetterau, d'Alsace, du Brisgau, de Souabe et de Franconie, au terme duquel l'ensemble de ces villes pourrait être organisé en cinq cercles à l'intérieur desquels devaient circuler les nouvelles engageant la sécurité et l'avenir politique de chaque ville. Il s'agit apparemment d'un rapport d'un député urbain adressé au Conseil de Bâle et faisant état des discussions préparatoires et préliminaires à la conclusion d'une ligue urbaine évoquée au cours de la diète de Nuremberg. Le troisième point indique ainsi, après le second consacré à la nécessité pour les villes « d'être informées des cas d'urgence et de dommage »⁶⁶ : « On répartirait ce faisant les villes en cinq cercles, plus ou moins selon le découpage suivant : Mayence, Spire, Francfort, les villes de la Wetterau pour le premier ; Strasbourg, Bâle, les villes d'Alsace et du Brisgau pour le second ; Zurich, Constance et leurs alliées pour le troisième ; Augsbourg, Ulm et leurs alliées pour le quatrième ; Nuremberg, Rothenbourg et les villes franconiennes pour le cinquième ».⁶⁷ Le protocole consacre les points suivants à l'organisation matérielle d'un tel système en prévoyant qu'une ville-tête serait nommée au sein de chaque cercle, à charge pour celle-ci d'avertir les villes consœurs appartenant au même cercle, chacune reconnaissant l'authenticité du message à sa provenance de la ville-tête.⁶⁸ Ce passage est tout d'abord intéressant en raison de la géographie politique citadine qu'il révèle, une véritable pensée de l'espace qui ne relève ni des zones d'influence royale, ni des principautés, ni des diocèses... Il montre également la réalité concrète des problèmes qui se posent à la réalisation d'une entente territoriale sur la base d'une union (*einung*), laquelle présuppose presque automatiquement la question de confiance de l'authenticité et de l'accréditation de la bonne nouvelle. En effet, le cinquième point du protocole précise que chaque ville du cercle aurait à apprécier la réalité et la proximité des dangers observés – soit dans

⁶³ M. Romeiss, *Die Wehrverfassung der Reichsstadt Frankfurt am Main im Mittelalter*, Frankfurt a. M. 1966. J. Zorn, *Bündnisverträge der Stadt Frankfurt mit dem Adel der Umgebung im 14. und 15. Jahrhundert*, Frankfurt a. M. 1966. E. Orth, *Die Fehden der Reichsstadt Frankfurt am Main im Spätmittelalter. Fehderecht und Fehdepraxis im 14. und 15. Jahrhundert*, Wiesbaden 1973.

⁶⁴ G. Fouquet, *Die Finanzierung von Krieg und Verteidigung in oberdeutschen Städten des späten Mittelalters (1400-1500)*, in: *Stadt und Krieg*, hg. v. B. Kirchgässner/G. Scholz (cité note), 41-82. Br. Wübbecke, *Das Militärwesen der Stadt Köln im 15. Jahrhundert*, Stuttgart 1991.

⁶⁵ J. Müller, *Geleitwesen und Güterverkehr zwischen Nürnberg und Frankfurt a. M. im 15. Jahrhundert*, *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 5 (1907) 173-196. A. Haferlach, *Das Geleitwesen der deutschen Städte im Mittelalter*, *Hansische Geschichtsblätter* 20 (1914) 1-172. G. Schoenberger, *Das Geleitwesen der Reichsstadt Frankfurt am Main im 14. und 15. Jahrhundert*, Freiburg 1922. R. Freitag, *Das Geleit der Reichsstadt Ulm, Ulm und Oberschwaben* 37 (1964) 85-131. G. R. Wiederkehr, *Das freie Geleit und seine Erscheinungsformen in der Eidgenossenschaft des Spätmittelalters*, Zürich 1976.

⁶⁶ *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigismund. Zweite Abteilung (1421-1426)*, hg. v. D. Kerler, Göttingen 1956, 217 (n° 180). «Daz einer andern stat oder stetten not wer zu wissen oder zu schaden komen mocht».

⁶⁷ *Ibid.*, «Item man würde die stete in funf teilen ordiniren, minner oder mer, nemlich: Meintz Worms Speyr Franckfurt die stette in der Wettraw und daselbst umb zu einem teil; Strassburg Basel und die stette in Elsessen in Breissgew und daselbst umb zu dem andern teil; Zurich Costentz und die mit in in einung sind und daselbst umb zu den dritten teil; Augspurg Ulme und die mit in in einung sind und daselbst umb zu dem vierden teil; Nuremberg Rotemburg und die stette in Francen und doselbst umb z dem funften teil».

⁶⁸ *Ibid.*, «Man wurde auch voran auß ieglichem teil stete benennen die man zu manen het umb die nachgeschriben stücke zu erkennen».

l'ordre du document : perte des privilèges, engagement de la ville, attaque, siège, guerre, atteinte aux routes de l'Empire (*reichs strassen* !) –,⁶⁹ et d'en répercuter la nouvelle sur la foi de son honneur et de son serment par le truchement de messagers (*stete botten*) munis des pleins pouvoirs (*voller macht*) et dûment assermentés.⁷⁰ On retrouve cette attention portée à l'organisation de la diffusion des nouvelles entre villes candidates à une union liguée au cours des projets ultérieurs de ligue urbaine qui ne manquent jamais de resurgir lors des discussions préparatoires à la réunion d'une diète royale. Ainsi en 1438, en l'occurrence il s'agissait des assemblées réunies pendant la diète élective de Francfort,⁷¹ lors des discussions échangées entre les villes présentes a-t-on le sentiment que la confiance en la qualité et la rapidité des nouvelles diffusées devient la véritable pierre de touche de toute réalisation de ligue. À cette occasion, on peut voir les instructions rédigées par les Conseils d'Augsbourg et de Nuremberg recommander expressément à leurs délégués de s'assurer que le projet d'union inscrive explicitement que « chaque ville soit animée d'une volonté fidèle envers l'autre et que si une cité apprend une nouvelle ou un danger susceptible d'avantager ou de menacer une autre, qu'elle le fasse connaître sans délai ».⁷² Mais dès avant 1422, c'est une telle pratique de correspondances rapides que l'on observe facilement dans la région de la Wetterau autour de Francfort,⁷³ comme le révèle une lecture rapide des destinations consignées dans les centaines de folios des livres des messagers de la ville (*Botenbücher*). C'est ce qu'enseigne également l'observation des relations entre les villes souabes,⁷⁴ les villes franconiennes à partir et autour de Nuremberg,⁷⁵ les villes de Saxe⁷⁶ et de la région rhénane,⁷⁷ Cologne en tête,⁷⁸ ou bien les villes hanséatiques.⁷⁹

Le second facteur spécifique aux villes qui peut avoir joué en leur faveur dans leurs rapports avec les pouvoirs extérieurs tient aux procédures d'accueil et de reconnaissance des ambassadeurs urbains qui semblent avoir revêtu un caractère relativement souple et pragmatique. Encore que ces deux thèmes de recherche demeurent quasiment inexplorés, il semble que l'absence de cérémoniel trop fixe et trop long ait été plutôt voulu par les députés urbains moins portés à y voir la marque d'un déshonneur ou d'un manque de considération que l'opportunité de faire recevoir plus

⁶⁹ *Ibid.*, «ob iemand ein stat oder mer vom reiche dringen oder empfinden wolt; oder ob iemand ein stat oder mer fur daz reich pfenten oder angreifen wolt; oder ob iemand ein stat oder mer belegern oder sust mit krieg so swerlich bestellen wolt, also daz in auf des reiches strassen weder kost gezewge noch ander notdurft zu noch von geen mocht»;

⁷⁰ *Ibid.*, «und erkanten dann dieselben stete mit dem merern teil auf ir ere und eide daz die sache als ernstlich und heftig were daz sie die andern stete pillichen darumb zu manen hetten».

⁷¹ Deutsche Reichstagsakten unter König Albrecht II. Erste Abteilung (1438), hg. v. G. Beckmann, Göttingen 1925, 64-70 (n° 18-23).

⁷² Ainsi sont rédigées les instructions de négociation du Conseil de Nuremberg : *Ibid.*, 65 (n° 19, § 2) «Item das die stette ainander mit guten truwen mainen und ob ain stat icht erfure oder gevar wurde, das ainer andern stat oder stetten genutzen oer geschaden mochte, das furderlich und ane verzug ainander verkunden».

⁷³ B. Schneidmüller, Städtische Territorialpolitik und spätmittelalterliche Feudalgesellschaft am Beispiel Frankfurt am Main, *Blätter für deutsche Landesgeschichte* 118 (1982) 115-138. E. Orth, Stadtherrschaft und auswärtiger Bürgerbesitz: Die territorialpolitischen Konzeptionen der Reichsstadt Frankfurt am Main im späten Mittelalter, in: *Städtisches Um- und Hinterland in vorindustrieller Zeit*, hg. v. K. Schulze, Köln 1985, 99-156.

⁷⁴ G. Wunder, Die diplomatischen Beziehungen der Reichsstädte Heilbronn und Hall im 15. Jahrhundert (1412-1512), *Historischer Verein Heilbronn* 23 (1960) 141-167.

⁷⁵ L. Sporhan-Krempel, Nürnberg als Nachrichtenzentrum zwischen 1400 und 1700, Nürnberg 1968. I. Hlaváček, Zur Nürnberger Alltagskommunikation mit der Reichszentrale unter Wenzel (IV.) bis zum Abfall im Jahre 1401, in: *Regensburg, Bayern und Europa. Festschrift für Kurt Reindel*, hg. v. P. Segl, Regensburg 1995, 321-334. M. Polivka, Nürnberg als Nachrichtenzentrum in der ersten Hälfte des 15. Jahrhunderts, in: *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen*, hg. v. H.-D. Heimann (cité note 8), 165-178.

⁷⁶ H.-D. Heimann, Verwaltung, Kommunikation, Dienstleistungskosten, in: *Hanse, Städte, Bünde*, hg. v. M. Puhle (cité note 24), 163-172.

⁷⁷ Fr. H. Quetsch, Geschichte des Verkehrswesens am Mittelrhein, Freiburg i. Br. 1891. R. Löffler, Geschichte des Verkehrs in Baden, Heidelberg 1910. W. Fleitmann, Boten- und Postwesen, in: *Köln Westfalen 1180 1980. Landesgeschichte zwischen Rhein und Weser*, Köln 1981, 305-308.

⁷⁸ H.-D. Heimann, Zum Boten- und Nachrichtenwesen im niederrheinischen Raum, vornehmlich in der Stadt Köln im Spätmittelalter, *Geschichte in Köln* 28 (1990) 31-46. R. Giel, Politische Öffentlichkeit im spätmittelalterlich-frühneuzeitlichen Köln (1450-1550), Berlin 1998.

⁷⁹ M. North, Nachrichtenübermittlung und Kommunikation in norddeutschen Hansestädten im Spätmittelalter und der Frühen Neuzeit (cité note 54). M. Puhle, Das Gesandten- und Botenwesen der Hanse im späten Mittelalter (cité note 54).

rapidement leurs missives, appliquant en quelque sorte la maxime de Philippe de Commines pour lequel, en matière de messages et de négociations, l'honneur revient à qui en recueille les fruits le plus rapidement. Cependant, des différences de ville à ville tendent à apparaître sous cet angle, particulièrement depuis les premières décennies du XV^e siècle. Si les députés de Nuremberg et Francfort étaient ainsi reçus sans grande difficulté (les plaintes qu'ils expriment face à des attentes trop longues devant être interprétées comme un signe d'impatience vis-à-vis d'un traitement inhabituel), d'autres villes ne disposaient pas d'entrées aussi faciles auprès du roi ou de son chancelier par exemple. On a pu ainsi mesurer les faveurs ou défaveurs qui frappaient telle ou telle cité à la cour de Frédéric III, par exemple au détriment des villes souabes qui parvenaient de moins en moins à être reçues alors qu'elles étaient semble-t-il accoutumées à une rapidité relative en la matière dans la première moitié du siècle.⁸⁰ On découvre sans surprise que l'un des avantages capitaux dont pouvaient jouir certaines cités pour se faire plus aisément ouvrir les couloirs princiers ou royaux était les cadeaux en argent dont on pouvait gratifier le souverain ou, mieux, son chancelier. On a déjà pu citer l'aveu de cette règle d'or couchée en 1447 par la plume de deux envoyés francfortois à la cour dans une lettre adressée depuis Vienne au Conseil de leur ville « Comme l'on dit ici : abondance d'argent, peu d'attente ; mais peu d'argent, grande attente ».⁸¹ Les instructions adressées à leurs envoyés par les Conseils des grandes villes souvent présentes à la cour savent exactement comment procéder dans ce commerce des négociations inséparables des cadeaux et des « gratifications » (*erungen*) qui se révèlent un véritable marché de la concurrence entre les villes elles-mêmes. Exemple parmi tant d'autres, cette lettre émanant du Conseil reçue par le député nurembergeois Stefan Coler en 1433 : « Cher Stefan, la lettre dans laquelle tu évoques les gratifications offertes par les autres villes nous est bien parvenue et nous y répondons en te donnant pouvoir de remettre à notre très gracieux seigneur l'empereur un présent d'honneur de 1 000 à 1 200 florins, libre à toi de choisir le meilleur moment et la meilleure forme afin que les affaires pour lesquelles nous t'avons mandaté ne connaissent ni détournement ni dommage ».⁸² C'est en effet ce qui fut fait en présence du chancelier Caspar von Schlick. Le député de la ville de Francfort alors présent ne manque pas de rapporter aussitôt à son Conseil que « ceux de Nuremberg entrèrent à Bâle avec 15 chevaux et, à peine arrivés, ils furent les hôtes de notre seigneur Caspar. Je crois qu'ils lui ont manifesté une particulière amitié ».⁸³ C'est sans aucun doute le même député francfortois, le célèbre et fort expérimenté Walter Schwarzenberg, qui résume le mieux le code de conduite en adressant au Conseil de ville une lettre datée de 1429 avec cette maxime « Ne prenez pas en mal ce que je vous écris et comprenez-le au mieux car je ne poursuis que le meilleur mais il est écrit : Non debimus visetare reges vacuis manibus [...] Non appareat manus tua vacua in conspectu principum ».⁸⁴ Lors de la diète réunie à Bâle en 1433, le même envoyé écrit encore plus crûment aux bourgmestres du Conseil de Francfort : « Qui n'a rien à offrir en cour à l'empereur ferait mieux de rester chez lui. Je vous l'écris afin que vous puissiez adopter les dispositions adéquates ».⁸⁵ Par conséquent, à condition que les manières « urbaines » de la tarification soient respectées, l'impression demeure d'un accès point trop difficile des envoyés urbains à la cour. Il en même résultat une forme de tradition, mais elle aussi diversement répartie

⁸⁰ P.-J. Heinig, Kaiser Friedrich III. (1440-1493). Hof, Regierung und Politik (cité note 17), II 968-1051.

⁸¹ J. Janssen (Hg.), Frankfurter Reichsrespondenz (cité note 40), II 101 (n° 146) : « Vil geld kurcze zijd; wenig geld, lange zijd ».

⁸² Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigismund. Fünfte Abteilung (1433-1435), hg. v. G. Beckmann, Göttingen 1898, 203 (n° 92) : « Liber Stefan, so ist uns dein brief darin du uns von etlicher stett erungen schreibst geantwurt worden und also geben wir dir gewalt unserm gnedigsten herren dem keiser ein erung von uns zu tun von 1000 gulden bis in 1200 in dem besten form als dich gut dunken wirdt daz es doch an andern sachen die du von unsern wegen arbeiten solt icht irrung oder schaden bring ».

⁸³ J. Janssen (Hg.), Frankfurter Reichsrespondenz (cité note 40), I 391 (n° 724) : « Auch wiszt daz die von Nurnburg komen sin here gen basel mit xv pardden, und alzbald sie kwamen da luod sie here Casper zu aste. Ich meynen sie haben ym eyn besunder fruntschafft bewyset ».

⁸⁴ *Ibid.*, I 370 (n° 681) : « abbir nemet iz net vor uwil und vorsted iz zu dem besten, ich meyne iz gud. Iz sted geschriben : Non debimus visetare reges vacuis manibus [...] Non appareat manus tua vacua in conspectu principum ».

⁸⁵ Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigismund. Fünfte Abteilung (1433-1435), hg. v. G. Beckmann (cité note 83), 213 (n° 100) : « Wer niet zu schigken habe zu hoffe bi dem keiser, der blibe doheim, daz ist daz beste Ich schrib uch daz daz ier uch wiszet darnoch zu riechten ».

et partagée entre les villes, sur laquelle telle cité pouvait s'appuyer pour alléguer d'un accès facile auprès du souverain. Certains privilèges pouvaient d'ailleurs former la base d'une telle pratique d'accès commode plus ou moins sanctifié par le temps. C'est ainsi que Francfort, tout au long du XV^e siècle, a toujours fait usage de son privilège accordé à la ville par le roi Ruprecht en 1401 et confirmé par Sigismond en 1417 de ne remettre son impôt d'Empire qu'entre les mains directes du souverain, pour présenter par la même occasion à ce dernier requêtes, demandes et offres de négociation ou tout simplement pour s'installer à la cour et y recueillir à date régulière les nouvelles de première importance. Telle fut la version répétée par le Conseil francfortois à cinq autres villes d'Empire en 1439, non sans que cette réponse ne comporte une note d'importance et de supériorité de cette ville sur les autres cités de l'Empire.⁸⁶ Dans un autre registre, Nuremberg s'est toujours enorgueillie d'avoir eu pour privilège accordé en 1313 puis confirmé par Charles IV de ne pas avoir à faire présenter de lettres de créance par ses délégués envoyés auprès du roi. Un rapport adressé au Conseil de cette ville en 1411 et relatant l'ambassade composée de Peter Haller, Jacob Grolant et Sebolt Pfintzing auprès de Sigismond alors en Hongrie consigne une conversation échangée entre ces trois représentants et le roi. À ce dernier leur demandant où était leur *gelawbsbrief*,⁸⁷ ils répondirent qu'il était de coutume que lorsque le Conseil députait il n'avait pas besoin de produire de lettre de créance.⁸⁸ Au roi qui ensuite leur demandait, pour sceller la négociation, de présenter leur sceau, les mêmes répondirent que cette pratique ne correspondait pas à la tradition nurembergeoise selon laquelle, les députés ayant agi officiellement et en public, ils n'avaient pas à sceller directement l'accord.⁸⁹ On remarquera à cette occasion qu'une différence est introduite entre la lettre qui accrédite et identifie officiellement l'envoyé d'un côté, et de l'autre l'authentification et la ratification de la négociation par le sceau érigé en marque de plein pouvoir par l'ambassadeur qui pouvait en être muni. Ici, la provenance garantie par le Conseil nurembergeois devait apparemment suffire pour accréditer les envoyés et les autoriser à négocier avec plein pouvoir. Pour citer un autre cas privilégié, encore en 1513, lors de la diète impériale de Worms, la ville de Strasbourg s'appuyait sur un privilège, selon elle remontant dès le XV^e siècle, lui donnant le droit de ne pas avoir à faire présenter de lettres d'accréditation par ses envoyés au roi mais d'avoir accès sans autre formalité au souverain par la simple présence de ses délégués.⁹⁰ Il faut sans doute garder à l'esprit que ces différences de traitement se sont accentuées au cours du XV^e siècle, observation que l'on complètera par la remarque selon laquelle la présence citadine à la cour a certainement pu servir de lieu d'apprentissage en matière d'action extérieure. Certaines villes ont ainsi pu renforcer leur pratique de la négociation et de la maîtrise d'une présence extérieure au détriment de cités moins assidues qu'elles seraient amenées, comme naturellement, à bientôt représenter. Il serait sans doute bon de se demander, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, si cette évolution ne livre pas une clé d'explication du recul puis de la disparition des ligues urbaines dans l'Allemagne de la fin du Moyen Âge.

Toujours au nombre des atouts pouvant jouer en faveur des villes, il est possible de penser que le recul de l'influence politique des ligues urbaines dans les diètes du XV^e siècle contraignit à une forme de solidarité que l'on ne rencontre pas au même degré chez les princes ecclésiastiques ou laïcs de l'Empire. Cela ne signifie pas la garantie d'une efficacité et d'un compromis trouvés à tout coup, mais le réflexe d'une concertation et de la recherche d'une parole exprimée d'une même voix est demeuré une constante dans l'attitude des villes entre elles lorsqu'elles devaient s'adresser aux princes ou au roi. On le remarque à la façon dont, après les défaites urbaines de 1388-1389, les grandes villes présentes aux diètes ont toujours tâché d'envoyer plus ou moins les mêmes représentants (*Ratsboten*). Ce sont les villes qui au cours du XIV^e siècle avaient le plus œuvré en faveur de la conclusion de ligues qui manifestent au siècle suivant la plus grande volonté de

⁸⁶ Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Friedrich III. Erste Abteilung (1440-1441), hg. v. H. Herre, Göttingen 1914, 47 (n° 15).

⁸⁷ Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigismund. Erste Abteilung (1410-1420), hg. v. D. Kerler, Göttingen 1878, 165 (n° 120).

⁸⁸ *Ibid.*, «gnediger herre, es ist unser gewonheit, wo man die des rades sendet, daz man in keinen gelawbbrief gibt».

⁸⁹ *Ibid.*, «es wer unser gewonheit nicht so heten sie auch ire insigel nicht bei n dann sie heten irt gewerbe offentlich getan».

⁹⁰ G. Schmidt, Der Städtetag in der Reichsverfassung (cité note 37), 132.

poursuivre un effort commun d'entente. Ulm, à la tête de la ligue des villes souabes,⁹¹ ne renonce pas, après les années 1380, à non seulement coordonner l'action des villes alliées dans l'union régionale mais aussi à proposer des formes de solidarité dans l'action et l'information qui dépasse le simple cadre de la ligue souabe. En 1431, dans la cadre de la préparation de la diète convoquée à Nuremberg, la ville propose en effet d'établir à demeure auprès du roi un envoyé permanent des villes qui avertirait quotidiennement ces dernières de ce qui se prépare à la cour à leur égard.⁹² Innombrables sont également les passages des correspondances échangées entre les Conseils de Nuremberg ou de Francfort et leurs envoyés afin de s'informer de l'opinion des autres villes et de trouver avec elles un point d'entente avant d'entreprendre toute autre action. À ce propos, la recherche a pendant longtemps insisté sur la difficulté croissante des villes à réaliser concrètement cette solidarité, particulièrement au XV^e siècle. Mais on peut souligner au contraire que, jusqu'en 1500 et au-delà, l'effort pour parvenir à parler d'une même voix sur la scène des diètes n'a jamais été abandonné. On a d'autre part voulu voir dans ces concertations, parfois très longues, le signe d'une incapacité des villes à agir sur la scène extérieure, arguant du fait que si un prince ou un roi peut décider seul et vite, la ville pour sa part doit non seulement trouver sur place un accord acceptable par le collège des magistrats du Conseil (organe permanent et légitime mais fixe et sédentaire), mais également en discuter avec les autres cités, elles-mêmes corps politiques. Que cette pratique pour les envoyés en mission d'en référer à tout instant par courrier à leurs émissaires et d'attendre en retour leur réponse ait pu être interprétée par les princes ou utilisée volontairement par les villes mêmes comme un moyen de temporisation ou un signe d'inertie ne fait aucun doute. Très nombreuses sont en effet les indications extraites des correspondances politiques de Strasbourg, Nuremberg ou Francfort d'après lesquelles il est facile de comprendre qu'un envoyé, pour esquiver, se réfugie à dessein derrière son incapacité prétendue à conclure sans avis du Conseil (c'est-à-dire sans « voll gewalt », sans plein pouvoir comme disent les textes), lequel organe ne l'aurait évidemment jamais informé (l'expression « wissent nicht », ne sachant pas, revenant de manière constante dans les rapports intermédiaires des députés). On serait cependant mal inspiré de prendre ici l'effet pour la cause, car c'est au contraire dans l'essence même de la ville comme corps politique commun fondé sur la négociation et la conjuration qu'il faut trouver l'explication de cette obligation qu'avaient les envoyés citadins de consulter (*hinter sich bringen*). C'est le propre même de la ville médiévale, du moins des plus évoluées d'entre elles en termes politiques, d'être un lieu de discussion (ce qui n'a rien à voir avec une forme de proto-démocratie car l'on sait l'emprise des élites sur les décisions, ce qui n'empêche cependant jamais le recours à la discussion en Conseil) et de faire passer la décision politique par un processus d'échange et de parlement. Aussi ne faut-il pas voir dans la réaction des envoyés urbains d'en référer aux Conseils le signe d'une inexpérience ou d'une attitude timorée, mais bien plutôt la nécessaire limitation des pleins pouvoirs accordés par le Conseil à ses envoyés. C'est bien d'ailleurs parce que la latitude de négociation laissée ou non aux envoyés urbains était considérée comme l'émanation du système politique de la ville que cette question devint une pomme de discorde entre le roi et les villes lors de la tenue des diètes. Par souci d'efficacité et de rapidité, en effet, le roi pouvait ordonner aux villes convoquées aux diètes de députer des envoyés munis des pleins pouvoirs, « mit vollem gewalt ». Cette demande ne put toutefois jamais être transformée en contrainte, même après la diète de Worms de 1495, puisque la même question se repose à la diète de Lindau l'année suivante pour laquelle les villes obtiennent de n'avoir pas à présenter de pleins pouvoirs par écrit et de pourvoir leurs députés d'un pouvoir « suffisant » (« gnugsamen gewalt »).⁹³ C'est comme si les villes s'étaient toujours refusées à admettre une définition de la

⁹¹ E. Nübling, *Die Reichsstadt Ulm am Ausgange des Mittelalters (1378-1556): ein Beitrag zur deutschen Städte- und Wirtschaftsgeschichte*, Ulm 1904. C. Jäger, *Ulms Verfassungs-, bürgerliches und commerciales Leben*, Heilbronn 1831.

⁹² *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigismund. Dritte Abteilung (1427-1431)*, hg. v. D. Kerler, Göttingen 1887, 505 (n° 394).

⁹³ E. Isenmann, *Reichsstadt und Reich an der Wende vom späten Mittelalter zur Frühen Neuzeit* (cité note 17), 95. *Deutsche Reichstagsakten unter Maximilian I. Sechster Band : Reichstage von Lindau, Worms und Freiburg 1496-1498*, hg. v. H. Gollwitzer, Göttingen 1979, 122 (n° 28) : « durch ihre erbere ratssendebotschaft mit gnugsamen gewalt, wie von alter herkommen, doch nit schriftliche ».

plena potestas au sens où le roi et les princes comprenaient la notion. Dans son rapport adressé au Conseil relatant les négociations en cours lors de la diète de Nuremberg de 1487, le député francfortois Ludwig zum Paradies revient par deux fois sur ces différences de conception en indiquant que les villes de Cologne, Nuremberg et Francfort n'avaient pas de représentants munis de pouvoirs les plus larges (« *bresten gewalts* ») et d'autre part que les députés des villes avaient répondu au roi ne pas avoir reçu l'ordre de leurs cités de négocier à partir d'un mandat réclamant les pleins pouvoirs (« *wir nit bepheel das keyserliche mandat zu handeln* »).⁹⁴ Il est intéressant de voir qu'en dépit des dissensions entre les villes apparues lors des diètes réunies par Maximilien, un front de solidarité resserre les rangs dès qu'il s'agit de défendre les prérogatives urbaines à maintenir le système des pleins pouvoirs limités et des consultations intermédiaires entre les députés et leurs Conseils. Cet accord défensif apparaît clairement lors de la diète de Francfort réunie en 1489 lorsque, d'une même voix, les *Ratsboten* de Cologne, Strasbourg, Bâle, Spire, Worms, Haguenau, Colmar (et la décapole alsacienne), Constance, Metz, sur la base des demandes formulées de concert par Nuremberg, Wetzlar et Francfort, ont répondu que leurs représentants étaient « autorisés à écouter, enregistrer, opiner et négocier, jusqu'à en référer à leurs conseillers ». ⁹⁵ Or, cette réponse était exactement commandée par les lettres d'instructions des Conseils remises à leurs députés avant leur départ, ainsi qu'en témoignent entre autres les documents de Strasbourg ou Bâle.⁹⁶ On peut voir parallèlement, d'après le fonctionnement de la Hanse ou de la ligue des villes souabes dès le XIV^e siècle, que les villes savaient pertinemment ce que signifiait et regroupait une « *volle gewalt* », un plein pouvoir remis aux députés urbains : les *Ratssendeboten*, les conseillers-ambassadeurs des villes hanséatiques en étaient ainsi équipés et, en ce domaine, Lübeck semble avoir réussi là où un siècle et demi plus tard Maximilien échouait encore.

Enfin, et ce sera le dernier point pouvant figurer au nombre des potentialités urbaines à la communication et à la négociation extérieures, l'organisation institutionnelle et financière des villes pouvait favoriser la construction rapide d'ambassades et une relative continuité de leur représentation. La plupart des grandes villes avaient en effet deux, voire trois bourgmestres, dont très souvent, ainsi pour Ulm, Francfort ou Augsbourg, l'un partait sur les routes : le roi, le prince, le duc, le comte, la diète ou l'assemblée urbaine pouvaient ainsi s'honorer de voir la cité représentée par son plus haut personnage sans pour autant que la cité concernée se trouve entre temps privée de son premier magistrat.⁹⁷ Pour étayer cette remarque, une large étude prosopographique des maires-émisaires envoyés à la cour, aux diètes, auprès des princes ou même du pape serait nécessaire. Elle peut être facilement menée à partir des correspondances urbaines, des listes de présence aux diètes mais aussi à partir d'une source capitale et encore peu prise en compte dans l'étude générale des relations extérieures urbaines, celle des comptabilités urbaines.⁹⁸

Le cadre de cette présentation ne permet pas d'aborder en profondeur la richesse et la variété documentaires des sources comptables urbaines de la fin du Moyen Âge.⁹⁹ En dehors des noms des

⁹⁴ J. Janssen (Hg.), Frankfurter Reichsrespondenz (cité note 40), II 466 (n° 637).

⁹⁵ Deutsche Reichstagsakten unter Maximilian I. Dritter Band (1488-1490), hg. v. E. Bock, Göttingen 1973, 1089 (n° 281b).

⁹⁶ *Ibid.*, 949-950 (n° 257 et 258).

⁹⁷ P. Monnet, Diplomatie et relations avec l'extérieur dans quelques villes de l'Empire à la fin d Moyen Âge, in: Krieg und Frieden im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit. Theorie – Praxis – Bilder. Guerre et paix du Moyen Âge aux temps modernes. Théories – pratiques – représentations, hg. v. H. Duchhardt/P. Veit, Mainz 2000, 73-101. Le cas plus spécifique de Francfort a été étudié par *Id.*, *Wan es stet ubel in disin landen mit grossem kriege...* Die Außenbeziehungen der Reichsstadt Frankfurt am Main im Spätmittelalter, in: Die Wahrnehmung und Darstellung von Kriegen im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit, hg. v. H. Brunner, Wiesbaden 2000, 199-222.

⁹⁸ Un splendide site internet fait un décompte certes encore provisoire mais déjà fort impressionnant des comptabilités publiées (*Computatio. Marburger Seite zu Rechnungen des späten Mittelalters und der Frühen Neuzeit*: <http://online-media.uni-marburg.de/ma_geschichte/computatio/>).

⁹⁹ W. Stieda, Städtische Finanzen im Mittelalter, Jahrbucher für Nationalökonomie und Statistik 17 (1899) 1-54. A. Tille, Stadtrechnungen, Deutsche Geschichtsblätter 1 (1899) 65-75. L. Schönberg, Die Technik des Finanzhaushalts der deutschen Städte im Mittelalter, Stuttgart, 1910. J. Hohlfeld, Stadtrechnungen als historische Quellen. Ein Beitrag zur Quellenkunde des ausgehenden Mittelalters, Rudolstadt, 1912. W. J. Alberts, Mittelalterliche Stadtrechnungen als

messagers, coursiers, députés envoyés chaque jour ou presque aux quatre vents par les villes, et pas seulement par les plus grandes d'entre elles, ces sources permettent aussi de mieux cerner les fonctions, les dénominations, l'équipement matériel et symbolique de ces représentants de la ville à l'extérieur, qu'ils soient simples porteurs d'un message (*Boten, cursores* et autres *Läufer*) ou bien députés munis de pouvoirs plus ou moins étendus de négociation et de cadeaux à remettre (*nuncii, Ratsboten, Sendeboten...*). L'étude des coûts, du rôle et de la dénomination des hérauts et messagers à partir des sources comptables a par exemple été menée pour le domaine franco-flamand,¹⁰⁰ et une recherche en cours sur les comptes des ambassades anglaises envoyées en France au XIV^e siècle adopte également ce point de vue.¹⁰¹

Il n'existe en revanche pas encore d'analyse globale du fonctionnement, de l'organisation, des dépenses et des conduites de tout ce personnel employé et rémunéré par les Conseils urbains pour informer la ville et la représenter. De ce point de vue, les comptabilités urbaines se révèlent aussitôt de véritables archives de la mobilité et de la communication et montrent que l'enregistrement des déplacements et d'un envoi régulier de représentants est presque aussi précoce que les premiers recueils de droit urbain. Des registres et des listes sont ainsi tenus dès 1325 à Ratisbonne, 1332 à Strasbourg, 1333 à Aix-la-Chapelle, 1350 à Lübeck, 1353 à Cologne et 1380 à Francfort. Si la conservation de cette mémoire est à ce point importante, c'est qu'elle correspond à une dimension essentielle de l'administration citadine.¹⁰² Pour les grandes villes, dont nous avons vu qu'elles finirent par s'affirmer au niveau supérieur de la hiérarchie des cités actives sur le champ extérieur, des registres de recettes et dépenses sont facilement accessibles et ont été édités ou bien de grandes synthèses ont regroupé les postes budgétaires de la fin du Moyen Âge. C'est le cas pour Bâle,¹⁰³ Cologne,¹⁰⁴ Hambourg,¹⁰⁵ Nuremberg.¹⁰⁶ Le cas de Francfort, si active sur la scène de l'Empire, ville de foires internationales et de l'élection du roi des Romains, et ville d'accueil de tant de diètes aux XIV^e et XV^e siècles, mérite un traitement particulier dans la mesure où les livres de la comptabilité urbaine (*Rechenmeisterbücher*) ont tous brûlé en 1944 à

Geschichtsquellen, Rheinische Vierteljahrsblätter 23 (1958) 75-96. E. Orth, Amtsrechnungen als Quelle spätmittelalterlicher Territorial- und Wirtschaftsgeschichte, Hessisches Jahrbuch für Landesgeschichte 229 (1979) 36-62. E. Pitz, Entstehung und Umfang statistischer Quellen in der vorindustriellen Zeit, in: Voraussetzungen und Methoden geschichtlicher Städteforschung, hg. v. W. Ehbrecht, Köln 1979, 48-174. E. Maschke/J. Sydow (Hg.), Städtisches Haushalts- und Rechnungswesen, Sigmaringen 1977. B. Kirchgässner, Möglichkeiten und Grenzen in der Auswertung statistischen Urmaterials für die südwestdeutsche Wirtschaftsgeschichte im Spätmittelalter, in: *Ibid.*, 75-10. O. Volk, De Visualisierung städtischer Ordnung. Ein Zugang aus spätmittelalterlichen Stadtrechnungen, Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums (1993) 37-54. On signalera la parution récente d'une étude magistrale et exemplaire de l'utilisation des comptabilités urbaines pour l'analyse de la construction en ville à l'image de Bâle et Marbourg : G. Fouquet, Bauen für die Stadt. Finanzen, Organisation und Arbeit im kommunalen Baubetrieb des Spätmittelalters, Köln 1999.

¹⁰⁰ U. Peters, Herolde und Sprecher in mittelalterlichen Rechnungsbüchern, Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur 1 (1976) 233-250.

¹⁰¹ K. Plöger, Englische Gesandtschaftsrechnungen, in: Adel und Zahl. Studien zum adligen Rechnen und Haushalten in Spätmittelalter und früher Neuzeit, hg. v. H. von Seggern/G. Fouquet, Ubstadt-Weiher 2000, 247-254.

¹⁰² E. Pitz, Schrift- und Aktenwesen der städtischen Verwaltung im Spätmittelalter (cité note 51).

¹⁰³ B. Harms (Hg.), Der Stadthaushalt Basels im ausgehenden Mittelalter, Tübingen 1909. Voir : J. Rosen, Eine mittelalterliche Stadtrechnung. Einnahmen und Ausgaben in Basel 1360-1535, in: E. Maschke/J. Sydow (Hg.), Städtisches Haushalts- und Rechnungswesen (cité note 100), 45-68.

¹⁰⁴ R. Knipping (Hg.), Die Kölner Stadtrechnungen des Mittelalters mit einer Darstellung der Finanzverwaltung, Bonn 1897. Voir ici les travaux de H.-D. Heimann, Zum Boten- und Nachrichtenwesen im niederrheinischen Raum (cité note 79).

¹⁰⁵ K. Koppmann (Hg.), Kämmereirechnungen der Stadt Hamburg 1401-1470, Hamburg 1873. Voir spécialement : H. B. Friese, Untersuchungen zum Gesandtschaftswesen und zur Verhandlungspolitik Hamburgs im Mittelalter (cité note 54).

¹⁰⁶ P. Sander, Die reichsstädtische Haushaltung Nürnbergs, Leipzig 1902. Pour la documentation, c'est toute la série des *Reichstagsakten* qu'il convient de parcourir avec ses innombrables extraits publiés de comptes de dépenses d'ambassades mais aussi les *Nürnberger Ratsverlässe* édités par I. Stahl, Neustadt an der Eisch 1983 et M. Schieber, Neustadt an der Eisch 1995 ; ainsi que les actes publiés dans le recueil des Urkunden und Akten der oberdeutschen Städtebünde, hg. v. K. Ruser (cité note 31). Quelques éléments dans : H. Sessler, Das Botenwesen der Reichsstadt Nürnberg, Nürnberg 1963.

l'exception d'une année. Cependant, outre les indications d'études anciennes¹⁰⁷ et les nombreux extraits de dépenses d'ambassades publiés dans les *Reichstagsakten* édités avant la deuxième guerre mondiale, on dispose ici d'une autre source de premier plan. Il s'agit de la série inédite et très complète des *Botenbücher* ou registres des envoyés du Conseil.¹⁰⁸ Ces livres des messagers ne permettent assurément pas de reconstruire à eux seuls toute une politique extérieure, mais en bien des endroits ils permettent d'en éclairer la logique, le système et le développement. Complétés par la riche correspondance entre le Conseil et ses envoyés,¹⁰⁹ ce sont des schémas d'interprétation d'une action au dehors que l'on peut alors tenter d'interpréter et toute une politique de communication et de négociation extérieures. Cette série se compose de 56 fascicules de 1381 à 1550 (trois de 1381 à 1411 puis une série presque continue jusqu'en 1490 et une lacune de 1491 à 1541), soit un total approchant les 1 100 folios, chaque folio enregistrant en moyenne une vingtaine de courriers ou de courses, sous une forme assez lapidaire le plus souvent, c'est-à-dire avec l'indication du nom du *Bote*, de sa destination, de la motivation principale de son déplacement et de son coût, accompagnée parfois de détails supplémentaires sur le contexte extérieur, le type de message, l'escorte ou les transports empruntés, les cadeaux en argent ou en nature.

Pour des villes de moindre importance des études et éditions semblables ont été effectuées : elles sont d'autant plus précieuses qu'elles indiquent combien une cité, sans égard à sa taille, regardait pour essentiel un investissement régulier dans un service de messagers et de voyages. Les cas de Hildesheim,¹¹⁰ Lünebourg¹¹¹ ou Schwäbisch-Hall¹¹² le prouvent à l'envi, et à un niveau encore moindre Duisburg,¹¹³ Essen,¹¹⁴ Hanovre,¹¹⁵ Kassel,¹¹⁶ Münster,¹¹⁷ Osnabrück,¹¹⁸ Quedlimbourg,¹¹⁹ Stadthagen,¹²⁰ Wesel¹²¹.

Il suffit de fréquenter un peu ce type de sources pour comprendre rapidement combien l'enregistrement par la ville des échanges de courriers, des envois de nouvelles et des missions de négociation de plus ou moins grande ampleur par *Boten* et *nuncii* interposés occupe une place capitale et régulière dans ces comptes au point de représenter un des postes budgétaires les plus constants, et ce quelle que soit par ailleurs l'oscillation souvent considérable du montant des budgets urbains. Ce sont d'abord les chiffres qui retiennent l'attention et parlent en faveur d'une

¹⁰⁷ K. Bücher, Der öffentliche Haushalt der Stadt Frankfurt im Mittelalter, Zeitschrift für Staatswissenschaft 5 (1896) 1-19. Fr. Bothe, Beiträge zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte der Reichsstadt Frankfurt am Main, Altenburg 1906. Id., Die Entwicklung der direkten Besteuerung in der Reichsstadt Frankfurt bis zur Revolution 1612-1614, Leipzig 1906.

¹⁰⁸ Ils sont conservés au *Stadtarchiv* de Francfort-sur-le-Main pour la période 1381-1550 : II B 9 (page 96) du registre de K. Bund, 1436-1986. 500 Jahre Stadtarchiv Frankfurt am Main. Eine Kurzübersicht über seine Bestände, Frankfurt a. M. 1986.

¹⁰⁹ J. Janssen (Hg.), Frankfurter Reichsrespondenz (cité note 40).

¹¹⁰ R. Doebner (Hg.), Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. Teil V: Stadtrechnungen 1379-1415, Hildesheim 1893. Id. (Hg.), Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. Teil VI: Stadtrechnungen 1416-1450, Hildesheim 1896. Id. (Hg.), Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. Teil VII: 1451-1480 mit Auszügen aus den Kämmereirechnungen, Hildesheim 1899. P. Huber, Der Haushalt der Stadt Hildesheim am Ende des 14. und in der ersten Hälfte des 15. Jahrhunderts, Leipzig 1901.

¹¹¹ W. Reinecke, Die drei ältesten Lüneburger Kämmereirechnungen, Lüneburger Museumsblätter 2 (1919) 161-182, 12 (1928) 311-337. G. Winter, Die ältesten Lüneburger Kämmereirechnungen, Lüneburger Blätter 2 (1951) 5-27. A. Ranft, Der Basishaushalt der Stadt Lüneburg in der Mitte des 15. Jahrhunderts, Göttingen 1987.

¹¹² D. Kreil, Der Stadthaushalt von Schwäbisch-Hall im 15./16. Jahrhundert, Schwäbisch-Hall 1967.

¹¹³ L. Stiefel (Hg.), Duisburger Stadtrechnungen von 1417, Duisburg 1883.

¹¹⁴ Th. Lux, Essener Stadtrechnungen des 14. und 15. Jahrhunderts: Analyse und Edition, Essen 1993.

¹¹⁵ D. Mithoff, Ergebnisse aus mittelalterlichen Lohnregistern der Stadt Hannover, Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen (1867) 171-215, (1868) 190-242.

¹¹⁶ A. Stölzel (Hg.), Casseler Stadtrechnungen von 1468 bis 1553, Kassel 1871.

¹¹⁷ W. J. Alberts (Hg.), Die Kämmereirechnungen der Stadt Münster über die Jahre 1447, 1448 und 1458, Groningen 1960.

¹¹⁸ C. Stüve (Hg.), Stadtrechnungen von Osnabrück aus dem 13. und 14. Jahrhundert, Mitteilungen des Vereins für Geschichte und Altertumskunde von Osnabrück 14 (1889) 91-135, 15 (1890) 75-164. Voir ici : I. Eberhardt, Van des stades wegene utgegeven unde betalt. Städtischer Alltag im Spiegel der Stadtrechnungen von Osnabrück (145-1519), Osnabrück 1996.

¹¹⁹ W. Hobohm, Der städtische Haushalt Quedlinburgs in den Jahren 1459 bis 1509, Halle 1912.

¹²⁰ D. Brosius (Hg.), Stadthagener Stadtrechnungen 1378-1401, Bückeburg 1968.

¹²¹ Fr. Gorissen (Hg.), Stadtrechnungen von Wesel. I : 1349-1375. II : 1376-1400. III : 1401-1425. IV : 1426-1450, Bonn 1963.

circulation intense d'hommes et de lettres au départ des villes : 3 000 courses de messagers sont ainsi consignées dans les comptes de Ratisbonne entre 1393 et 1498 et 220 à Berne pour la seule moitié de l'année 1375.¹²² À Görlitz, 4 759 inscriptions de courriers, légations, missions et ambassades proches ou lointaines ont été enregistrées par les comptes de la ville de 1404 à 1437.¹²³ À Lunebourg, 681 courriers et messagers importants ont été expédiés ou reçus entre 1443 et 1450 auxquels il convient d'ajouter les 178 ambassades formées par les membres du Conseil. À Nuremberg, on a pu dénombrer 855 départs de courrier et 384 ambassades adressées au margrave de Brandebourg, aux ducs de Bavière et aux évêques de Bamberg entre 1431 et 1440, tandis que 296 courriers étaient expédiés en 1406, 510 en 1440 et 798 en 1447. À Francfort, 73 missions sont consignées dans le premier *Botenbuch* de 1381, puis 226 en 1385, 181 en 1391, 582 en 1411 et 450 en 1412.

C'est grâce aux sources comptables souvent que l'on peut mieux appréhender les différentes dénominations de fonction et de service. En 1476, à Nuremberg, on employait ainsi 4 *Botenläufer*, 4 *Fronboten*, 3 *Landboten* et 7 *Boten* du territoire urbain dont les dénominations varient à la fois en fonction des messages confiés et des routes et espaces fréquentés, de même que les *Kämmereirechnungen* de Hambourg font la différence dès le milieu du XIV^e siècle entre les *cursores* employés pour les espaces proches et les *nuntii civitatis Hamburgensis* expédiés un peu plus loin. En 1397, les comptes de la ville de Duderstadt distinguent entre les dépenses *pro nuntiis euntibus*, *pro nuntiis alienis*, *pro nuntiis secretis* et *pro nuntiis specialibus*,¹²⁴ de même que les comptes de Brunswick au XV^e siècle parlent de *cursores*, de *protonatarii*, de *procuratores* et de *nuncii consulares*.¹²⁵ Ces dénominations recouvrent là encore des différences de contenu des missions et des messages mais aussi des espaces d'intervention différents.

À n'en pas douter, et ce put former un atout pour les villes, les cités furent assez vite en état de mettre au point un système d'échange et de paiement mutuel des courriers et des envoyés reçus, un système qui fonctionnait d'autant mieux entre villes habituées par ailleurs à s'accorder entre elles sur les mêmes monnaies. Ce ne sont là que quelques aperçus des possibilités d'exploitation d'un matériel qui, par son ampleur, parle en faveur d'un véritable choix – nous irions jusqu'à dire d'un investissement qu'il resterait à quantifier – opéré par la cité pour être active, avec les moyens et les buts qui lui sont propres, sur un théâtre d'intervention qui détermine de plus en plus son destin, son régime, sa santé économique... La ville réellement forte à la fin du Moyen Âge semble bien de plus en plus être certes la cité pourvue de murs mais peut-être et surtout la cité qui sait sortir d'elle-même et conduire une politique mobile et active. En effet, le maître mot semble devenir pour la ville, tout comme pour les autres pouvoirs qui l'entourent et avec lesquels elle doit entretenir des relations toujours plus complexes, la flexibilité de réaction à une pression ou à un changement des conditions extérieures.

Conclusions

Les tendances observées quant à la marge de manœuvre et aux forces et faiblesses des villes sur la scène extérieure de l'Empire parlent en faveur d'une évolution longue, liée aux structures politiques et aux modes de communication à la fin du Moyen Âge, de sorte que ce n'est pas l'éclatement confessionnel de la première moitié du XVI^e siècle qui peut expliquer le retrait progressif des villes dans cet ensemble pluridimensionnel que devient l'Empire. D'ailleurs, à cette date, la hiérarchie des villes qui importent, dont l'avis compte, et qui ont su développer les instruments d'une présence active au dehors est déjà fixée : elle apparaissait clairement dès le premier tiers du XV^e siècle en détachant de l'ensemble les points dominants que forment Francfort, Nuremberg, Strasbourg, Spire, Worms, Ulm et Augsburg pour la partie méridionale de

¹²² E. Welti (Hg.), Die vier ältesten bernischen Stadtrechnungen, Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern 14 (1896) 389-503.

¹²³ G. Schuster, Der Haushalt der Stadt Görlitz nach den Görlitzer Ratsrechnungen von 1375-1416, Leipzig 1919. R. Jecht (Hg.), Codex diplomaticus Lusatae superioris III enthaltend die ältesten Görlitzer Ratsrechnungen bis 1419, Görlitz 1905.

¹²⁴ J. Jäger (Hg.), Urkundenbuch der Stadt Duderstadt bis zum Jahre 1500, Hildesheim 1885, 450-459.

¹²⁵ O. Fahlbusch, Die Finanzverwaltung der Stadt Braunschweig seit dem grossen Aufstand im Jahre 1374 bis zum Jahre 1425, Breslau 1913, 86 et 153.

l'Empire. La simple lecture des préparatifs urbains à la très importante diète de Nuremberg en 1421 montre la suprématie des villes susnommées tant dans la composition des ambassades ou la délivrance des conduits que pour le partage des frais ou l'ordre de parole, à un degré qui laisse entrevoir le niveau d'institutionnalité déjà atteint par cette pratique.¹²⁶ L'argument de l'évolution chronologique doit cependant être retourné dans l'autre sens : si tout se joue peu ou prou au XV^e siècle, c'est que la montée des territoires, si souvent associée à la Bulle de 1356, n'était pas programmée dès cette date et ne signifiait pas forcément le recul des villes qui conservent encore une marge de manœuvre, laquelle ne se rétrécit vraiment qu'avec la fin du règne de Sigismond.

Cette marge de manœuvre ne paraît cependant pas avoir été la chose la mieux partagée entre les villes elles-mêmes. Une dynamique du succès et de l'efficacité semble au contraire avoir bénéficié à certaines villes. Des Conseils perfectionnent les manières d'aller trouver le roi, le légat ou le prince et l'on s'aperçoit en retour que l'engagement de ces derniers en faveur de ces villes clés confirme leur position privilégiée. On a pu entrevoir ici et là que l'accélération de la correspondance et des échanges d'ambassades au profit de quelques villes s'est accompagnée d'une spécialisation, des débuts d'une professionnalisation et de la mise en place d'une sorte de culture de service des communications extérieures. Cette évolution doit être, à notre sens, rapprochée de la tendance que manifeste la ville de la fin du Moyen Âge à mettre en ordre et à discipliner les différentes formes de mobilité et à séparer les bons des mauvais déplacements.

Le degré de présence et d'intervention à l'extérieur a bien renforcé une hiérarchie urbaine naissante. Dans un Empire polycentrique où la souveraineté légitime et le pouvoir politique effectif coïncident de moins en moins à mesure que l'on se rapproche des réformes de 1495, qui prendront d'ailleurs acte de ce fossé, la communication devient une véritable arme. L'expérience que durent faire bien des villes en la matière peut se résumer assez simplement : il ne suffisait plus dès la seconde moitié du XIV^e siècle et surtout au XV^e siècle d'être ville de l'Empire ou d'Empire pour se sentir à l'abri confortable de son droit et de ses murailles. C'en était fini d'une participation immobile et gratuite à l'Empire.

¹²⁶ Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigismund. Zweite Abteilung (1421-1426), hg. v. D. Kerler (cité note 67), 1-52 (n° 1 à 44).